

INFORMATIONS

STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

N° 56
NOVEMBRE 1952

Prix du numéro :
15 francs



APRÈS LA BATAILLE

Par suite d'un manque de cohésion (1) dans les « services rédactionnels » de notre journal, le compte rendu de la matinée du 5 octobre n'a pas été publié dans le précédent bulletin. Et pour cause : il n'y avait pas de copie. Tout le monde comptait sur le copain

d'à côté pour faire la relation des faits qui se sont déroulés dans l'allégresse générale, lors de notre Journée nationale.

Notre ami Rose, dont vous avez déjà pu apprécier, sous le n° mle 23.653, le style direct et l'humour charmant, avait omis de faire son compte rendu. Il bénéficie, bien entendu, de circonstances atténuantes : chargé de piloter nos amis belges, il perdit, dans les nombreuses visites au bar, la notion du temps et sa belle conscience de reporter. Quant à Saint-O, sa récente opération du genou l'avait empêché de tenir un porte-plume plus longtemps qu'il n'était prévu. D'ailleurs, vous avez pu déguster en chaloupant sa chronique dansante du précédent bulletin.

Pour notre rédacteur en chef, le cas est différent. Il attendait, cet homme, que les autres fassent son travail. Comme rien ne venait et désireux de rattraper la perte de salaire qu'il venait de subir, — le président, furieux de ce gâchis, lui faisant sauter la totalité des émoluments royaux qui lui sont promis moralement depuis 1944, — le rédacteur en chef, pris d'une fringale de travail, se mit inconscient au boulot.

Et, après quelques suées homériques, il réussit à mettre sur papier un compte rendu alerte, vibrant, mesuré, plein de tact et de mesure, en bref un véritable monument de littérature. Notre ami Rose, qui prévoyait qu'on allait lui supprimer sa camomille hebdomadaire, sentit venir le danger, et, pour y parer, il apporta à son tour, à la rédaction du journal, un compte rendu alerte, vibrant, mesuré, plein de tact et de mesure, bref un véritable monument de littérature.

« Deux chefs-d'œuvre pour un seul sujet, c'est beaucoup trop », pensa le rédacteur en chef.

Mais priver tous les amis de

l'Amicale d'une prose aussi alerte, vibrante (voir plus haut), passerait pour un véritable sabotage. Aussi bien, armé d'une paire de ciseaux et d'un pot de colle copieusement garni, il fondit les deux monuments en un seul. Et voyez ce que donne un tel travail intellectuel :

Regards...

Le manque de temps et de place ne nous a pas permis de donner, dans notre dernier numéro, un compte rendu succinct des cérémonies qui ont eu lieu au cours de notre Journée nationale. Le voici donc.

Convoqué pour 10 heures, le Bureau de l'Amicale en entier est à pied-d'œuvre à l'heure fixée et s'apprête à recevoir ses invités. L'appel lancé dans le numéro spécial du bulletin a remporté un éclatant succès et nombreux sont les camarades parisiens qui ont tenu à accueillir leurs amis belges et provinciaux.

La cour du 68, rue de la Chaussée-d'Antin s'emplit rapidement d'une foule joyeuse. La délégation belge, déjà rassemblée dans un hôtel voisin de la rue de Provence, fait son entrée au Bouthéon sous la conduite du président de l'Amicale des V belges, notre ami Paul Roland. Le déplacement de nos camarades belges avait remporté un succès d'affluence puisque vingt-sept membres faisaient partie de la délégation. Accueillis sur le seuil du Bouthéon par le président Langevin, entouré des membres du Comité directeur de l'Amicale, nos amis belges sont dirigés vers le buffet où l'ami Mimile, transformé en sommelier maison, aligne sur le comptoir un nombre impressionnant de bouteilles de vin blanc. Doit-on dire que les bouteilles n'y font qu'une apparition fugitive, car elles ont vite fait de sonner le creux : les amateurs de « blanc de blanc » sont aussi nombreux du côté belge que du côté français.

Certains amis belges, anticipant sur l'heure, se lancent même dans l'apéritif. Le bar du Bouthéon est littéralement envahi. Notre ami Mimile est anxieux. La réussite de la réception dépasse toutes ses prévisions et, tout en débouchant de nouvelles bouteilles, il semble accablé par leur nombre impressionnant. Déjà le numéro spécial creuse un sillon trop profond dans la boîte à phynances, ce qui lui cause bien des ennuis sans que l'on ait besoin d'en ajouter d'autres.

Heureusement, l'heure du rassemblement dans la cour vient de sonner. Tout le monde évacue le Bouthéon. Au centre de la cour, sept drapeaux sont alignés, face à l'entrée du siège de l'U.N.A.C. Cinq drapeaux d'associations d'anciens combattants de la guerre 14-18 entourent le drapeau belge de l'Amicale des V et celui de l'U.N.A.C., qui est porté par notre ami Potatier.

Sur un côté de la cour, deux clairons et un tambour des sapeurs-pompiers de Paris sont au garde-à-vous. En face des drapeaux alignés, les prisonniers de guerre français et belges, avec leurs dirigeants, forment un carré imposant. Sur les marches du perron, avec les veuves de nos camarades disparus, sont les familles des participants à la cérémonie.

Un bref commandement met tout le monde au garde-à-vous. Puis la sonnerie « Au drapeau » jette ses notes claires, réveillant les ombres napoléoniennes dormant dans la vieille maison. Un autre commandement : « Ouvrez le ban ». Mme la présidente Langevin s'avance vers la ligne des drapeaux. Le porte-drapeau belge incline son drapeau. Mme Langevin attache à la hampe de l'emblème belge un

flot de rubans aux couleurs françaises. Un sonore « Fermez le ban » termine la cérémonie.

Mais, avant que les rangs ne se disloquent, le major belge, M. David, président d'honneur de l'Amicale des V, tint à dire, en une vibrante improvisation, toute la profonde émotion qu'il a ressentie au cours de cette manifestation si simple et pourtant si éloquente dans sa brièveté.

« Vraiment, dit-il, mes camarades et moi-même ne nous attendions pas à une réception si chaude dans sa sympathie et si parfaite dans son déroulement ». Des applaudissements enthousiastes saluent la péroraison du Dr David.

Puis voici l'heure du souvenir. Tout le monde se dirige vers l'église de la Trinité où, à 11 heures, doit être célébrée une messe à la mémoire de nos camarades morts en captivité. L'office, avec grandes orgues, fut célébré par le R.P. Vernoux, ancien d'Ulm, vice-président de l'Amicale, et dont le dévouement à la cause prisonnier est bien connue de tous.

Deuxième messe du souvenir. L'an dernier, à ce même autel, c'était l'abbé Bonichon qui célébrait la messe; cette année, c'est l'abbé Vernoux, tous les deux anciens du V B. Mais qu'importe le nom de l'officiant; n'est-ce pas le culte de nos morts que nous honorons; ne sommes-nous pas en ce saint lieu pour tenir la promesse que nous avons faite de rester dignes d'eux et que leur triste destinée n'aura pas été tout à fait inutile ? Il appartenait au chanoine Langrenon, en un sermon plein de religieuse ferveur, de nous le faire sentir. Dans nos heures de tristesse et de difficultés, pensons à ceux qui ne sont plus. Que leur sacrifice soit notre ligne de conduite et nous comprendrons mieux notre devoir. Et que cette Journée nationale, si parfaitement organisée et qui permet tous les espoirs, puisse enfin ouvrir les yeux aux réfractaires.

Prochaine réunion mensuelle

DIMANCHE

7 DECEMBRE 1952

de 10 h. à 12 h.

au Club du Bouthéon

68, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

AVIS TRÈS IMPORTANT

L'Assemblée générale de l'Amicale VB

est fixée au

DIMANCHE 18 JANVIER 1953

Après l'Assemblée Générale
à 12 heures 30

REPAS AMICAL

400 francs tout compris

(Inscription jusqu'au 10 janvier 1953, mais n'attendez pas le dernier jour, le nombre des places étant limité par l'exiguïté des locaux)

A 15 heures précises et jusqu'à 21 heures

GRAND BAL GRATUIT

Avec un excellent orchestre...

et comme toujours... des surprises

FAUTE DE SALLE DISPONIBLE,
LA SEANCE ARTISTIQUE ANNUELLE N'AURA PAS LIEU

...en arrière

Ensuite, pour attendre le repas, l'apéritif permit aux anciens Kommandos de se regrouper et d'échanger quelques propos sur des thèmes familiers.

Les difficultés surgirent au moment de prendre place autour des tables. Toutes les prévisions semblaient dépassées quant au nombre de convives. Roger en avait des sueurs froides. Comment loger tout ce monde ?

On y parvint tout de même et, miracle !... sans presque resserrer les chaises. La chose paraît étonnante quand on songe qu'il y avait 138 couverts... Le Bouthéon va bientôt faire concurrence à l'Hotel Lutetia...

La table d'honneur, dressée dans le grand salon, fait face à quatre rangées de tables, ce qui représente un effectif de quatre-vingts participants. Dans le petit salon, les Kommandos d'Ulm groupent une vingtaine de convives sous la présidence du R.P. Vernoux. Aux Kommandos d'Ulm sont joints ceux de Schramberg et quelques isolés. Mais, les deux salons du Bouthéon s'étant avérés trop petits, une longue table fut dressée dans la salle du bar. A la table d'honneur, on notait Mme et le Dr David, le président Langevin et Mme, le président belge Roland et Mme, le président de l'Amicale du V A, Richard, notre camarade belge Hambye, le tout sous la souriante présidence de Mlle Brandt, la Mascotte du V B.

Qualifié d'amical, ce repas le fut dans toute l'acception du terme. Cordialité et bonne humeur y régnèrent d'emblée, tout naturellement.

De charmantes dames et gracieuses jeunes filles contribuaient d'ailleurs, par leur présence, à donner à ce banquet un caractère familial.

N'allez pas croire que les bonnes histoires déclanchant les rires se rapportaient inévitablement à la captivité. Non : les anciens P.G., soucieux de ne pas passer pour des radoteurs, savent aussi choisir

d'autres sujets de conversation quand ils se rencontrent.

Il faut noter que, tout au long du repas, le service fut assuré d'une façon impeccable. Tous nos compliments sur ce point à l'ami Dubois...

Les discours, inévitables en fin de banquet, ne furent pas ennuyeux, tout au contraire.

Nous nous faisons un plaisir de publier en entier l'allocation du président Langevin :

La tâche que le président remplira aujourd'hui avec joie, c'est d'adresser, au nom de l'Amicale du Stalag V B, à tous nos amis, une cordiale bienvenue, — bienvenue qui vous a déjà été adressée par notre sympathique rédacteur en chef dans son éditorial du « Captif de la Forêt Noire ».

Nos cordiaux sentiments de bienvenue iront tout d'abord à nos camarades belges et à leurs familles qui ont bien voulu se déplacer et traverser une frontière pour être des nôtres aujourd'hui.

La sobre cérémonie de ce matin est un symbole de l'amitié que Belges et Français se portent mutuellement. Si la captivité a été un dur calvaire, elle a quand même permis d'accroître la fraternité qui existait déjà entre nos deux peuples.

Dans cette maison des Amicales de P.G. la remise, ce matin, du fanion, que vous nous avez priés d'accomplir, fut un geste qui nous a touchés profondément; c'est pour nos Amicales une petite page d'histoire faite à l'ombre d'une grande page de l'histoire de notre patrie.

En effet, au début du siècle dernier, cette maison recevait souvent la visite d'un illustre homme de guerre qui lui aussi connut l'amertume de la captivité, je dirais même plus que de l'amertume, puisqu'il y mourut. Cet homme, c'était l'Empereur Napoléon 1^{er}.

Nous remercions particulièrement tous nos nombreux camarades de province qui n'ont pas hésité à faire un déplacement qui n'était pas toujours facile pour eux. Je suis persuadé qu'ils ne le regretteront pas et que la rencontre aujourd'hui des camarades qu'ils n'avaient pas vus depuis de nombreuses années sera la récompense de ce voyage.

Bienvenue à nos amis parisiens, ainsi qu'à nos amis du Stalag V A qui, lors de notre voyage en Belgique, au mois d'avril, nous avaient accompagnés.

Notre intention était que les Amicales V A-V B puissent aujourd'hui recevoir ensemble nos amis belges, mais l'exiguïté des locaux ne nous l'a pas permis, ce dont nous nous excusons, ainsi que de vous avoir un peu comprimés. Les messieurs qui ont de charmantes dames à leur côté ne s'en plaindront certainement pas, mais, devant le succès de cette fête, nous avons été quelque peu débordés. Aussi serons-nous obligés l'an prochain de chercher un autre lieu de réunion.

Nous y perdrons en intimité, mais nous aurons la joie de nous y rencontrer plus nombreux.

Bienvenue à nos amis de 1914-1918 et en particulier à l'U.N.C. du 9^e arrondissement, que nous remercions pour leur participation à notre Journée nationale.

Votre supplice est terminé, et je m'excuse d'avoir été aussi long.

Je souhaite à tous nos amis belges et français de passer une agréable journée et qu'ils en gardent un joyeux souvenir.

(Voir la suite page 8)



C'est le jeudi 11 septembre à 7 h. 30 du matin que nous avons accueilli nos petits colons de l'Hérault, ramenés à Paris par les parents de notre grand ami Georges Nicolas.

Nous avons pu juger par nous-mêmes, à leur arrivée, combien ces deux mois, si vite passés, disaient-ils, avaient été profitables à nos chers enfants.

Ils avaient tous une mine resplendissante et ce teint si merveilleux que seuls possèdent ceux qui ont été au grand air ! Comme ils étaient heureux tous ces petits, heureux aussi de retrouver leurs parents. Il n'y avait d'ailleurs pas qu'eux : la maman et même le papa aussi étaient heureux. Ils retrouvaient celui ou celle qui tient tant de place à la maison en temps ordinaire, et qui par son absence « semblait l'avoir ravagée » pendant deux mois ! Deux mois qui pour les parents avaient semblé bien longs !

En un mot, la joie régnait parmi tout notre petit groupe. Les poignées de mains s'échangèrent, M. et Mme Nicolas eurent même droit aux grosses bises reconnaissantes des enfants. J'ai aussi entendu de nombreuses fois : « L'année prochaine ! C'est donc qu'ils avaient tous emporté un bon souvenir de leurs vacances, grâce à vous, camarades anciens P.G. de l'Hérault, et c'est à vous naturellement que je veux adresser, au nom de l'U.N.A.C. et des parents, un sincère et grand merci — un merci qui n'est pas de « politesse », mais qui part du plus profond du cœur, et plein de reconnaissance.

Mon cher Nicolas, grâce aux efforts de tous les camarades qui t'entourent, grâce à votre travail vous améliorez chaque année cette colonie qui est votre œuvre à tous. Je voudrais citer des noms, mais j'ai peur d'en oublier et je préfère m'abstenir ; ceux qui travaillent comme vous le faites, qui se dévouent comme savent le faire les anciens P.G., n'ont pas besoin de publicité ! Soyez cependant, chers camarades de l'Hérault, heureux et fiers de votre belle réalisation.

Non seulement nos camarades ont choyé nos enfants pendant deux mois, mais ils leur ont fait faire, dès leur arrivée à Montpellier, en juillet, des excursions qui les ont intéressés, les ont emmenés à la mer, ce qui leur a permis de connaître des vacances complètes avec toutes leurs joies et distractions. C'est gentil à vous, mes chers amis, et les enfants vous en sont reconnaissants, soyez-en persuadés, même les plus difficiles, et c'est pour vous la plus belle des récompenses.

Je vous dis, ou plutôt nous vous disons tous, petits et grands : « A

LES VACANCES DE NOS PETITS

l'année prochaine ». Soyez certains d'avance que nos enfants voudront retourner chez vous.

N'hésitez jamais à passer 68, rue de la Chaussée-d'Antin, lorsque vous êtes à Paris ; nous vous accueillerons comme vous avez accueilli nos petits ou tout au moins nous essaierons.

A vous tous, sans distinction, encore une fois, un grand et sincère merci.

Et c'est ensuite le mardi 16 septembre, à 20 h. 30, que nos enfants en placements familiaux dans la Sarthe ont foulé le « pavé parisien ».

J'ai eu la joie d'aller les chercher et, une fois de plus, je ramène de la Sarthe un reconfort et un exemple salutaires.

Arrivé au Mans le vendredi matin, après avoir rendu visite à nos camarades de l'Association départementale, j'ai passé la journée et la soirée avec nos camarades du Mans.

Samedi matin, dès 7 h. 30, je retrouvai notre brave et dévoué Provost, à Château-du-Loir. Après un déjeuner pris en sa compagnie, chez lui, nous sommes partis visiter tous les hébergeurs où se trouvaient nos enfants, et, d'étonnement en étonnement, ce fut un véritable enchantement ! Moi, qui, en juillet, avais vu partir les enfants, la plupart dans un état faisant presque pitié, quelle joie de les revoir aussi beaux, aussi actifs. Je retrouvais de vrais enfants, des visages épanouis, des sourires, et tout cela grâce à leurs hébergeurs, tous plus gentils, plus dévoués les uns que les autres.

Ce n'était pas sans une émotion à peine dissimulée que nous échangeons avec ce brave Provost nos impressions de satisfaction et de joie. Notre œuvre sociale prenait subitement une tournure nouvelle, un des aspects du grave problème de l'enfance trouvait une solution. Quelle joie suprême pour moi de le constater. Après Hory ! Provost ! Ah ! mes chers camarades, il y a des choses, entre camarades sincères ayant la même foi, le même dévouement spontané, qui ne peuvent s'exprimer qu'en se regardant. Et que voit-on ? Des yeux humides, un sourire à peine

visible et un changement de conversation, mais quelle satisfaction, quelle joie ressentons-nous à l'intérieur. Ce qui est sublime à cet instant, c'est que cela ne se voit pour ainsi dire pas mais se ressent « bougrement fort » ; il faut à ce moment se raidir et être des hommes endurcis pour y résister. N'est-ce pas, Provost ? N'est-ce pas, Hory ? N'est-ce pas, chers camarades qui avez déjà senti ces choses que je dépeins bien mal mais que je connais bien pour les avoir vécues bien des fois avec vous !

Partout où nous sommes passés : Vaas, Lavernat, Vouvray, Thoire, Jupilles, etc., nous retrouvons les mêmes beaux visages, les mêmes soins, la belle vie de famille, saine, libre, joyeuse et partout les mêmes paroles pleines d'émotion, d'admiration de la part des hébergeurs : « Il est bien mignon » ; « Il » ou « Elle » a pris cinq livres, huit livres, même onze livres ! Tout le monde est heureux et fier. Il est courant de trouver les enfants encore couchés à 10

heures et même 11 heures, n'est-ce pas, Josette, par exemple ? et, pendant ce temps, la brave « maman de deux mois » prépare une grande casserole de chocolat et fait rôtir au four les tartines de pain qui seront recouvertes du bon beurre de la Sarthe.

Dans les jardins, on a construit des balançoires, on s'emmêle les pieds dans des échasses et toutes sortes d'objets de formes plus ou moins réelles.

L'après-midi de ce samedi si émouvant, les enfants étaient réunis par Léon Thiodet, de la Section de Jupilles, grâce à la gentillesse et au désintéressement de M. et Mme Chaton.

Autour d'une longue table agréablement dressée, une trentaine d'enfants se partagèrent un goûter, ressemblant plutôt à un déjeuner. Entraînés par un Provost déchainé, les chants suivirent et pendant trois heures ce fut l'enchantement de la joie enfantine, si simple, si bruyante, si franche. Ce ne fut qu'à 6 heures que l'on pensa à reconduire, en auto, s'il vous plaît ! tout notre petit monde, pour se retrouver finalement après de nombreux arrêts « royalement arrosés », à la nuit noire, chez la belle famille Thiodet ! La petite Jeully dut à nouveau chanter pour démontrer l'association compréhensive et aussi gaie de trois générations !

Et ce fut le retour à Château-du-Loir où la brave et gentille Maria, fille de notre camarade Provost, nous attendait depuis plus de deux heures.

Après une bonne nuit réparatrice, le dimanche matin fut consacré à une visite particulièrement agréable et documentée que me fit faire Provost à travers la vallée du Loir.

À midi, nous avons retrouvé M. et Mme Soualet, de l'Amicale de Rawe, et tous ensemble avons apprécié un déjeuner de princes, préparé par M. Provost, toujours si accueillante, si compréhensive et si aimée elle aussi de tous les enfants qui la connaissent bien.

Il fallut l'après-midi refaire une petite visite aux petits colons en compagnie de M. et Mme Soualet, qui avaient leurs poches remplies de bonbons et je réussis tout de même à arriver à Ecommoy...



après ma femme, qui, elle, arrivait de Paris.

Là aussi je retrouvai le lundi quelques enfants qui étaient familiers de l'endroit et dont s'occupe notre ami Chauvière, président de la section cantonale ; même mine resplendissante, même joie, même gentillesse, même dévouement de la part des hébergeurs.

Enfin, le mardi, retour vers Paris ! Les séparations furent pénibles aussi bien de la part des grands que des petits. Après un arrêt au siège de l'Association départementale au Mans, où M. et Mme Lebailly et Mmes Fraisaie et Poissenot se dépensèrent sans compter pour distraire et désaltérer nos enfants, ils prirent place dans le wagon qui leur était réservé, aidés par les camarades des III qui s'étaient déplacés et un camarade de Marolles. Que les valises, les cartons étaient lourds ! on nota parmi les bagages autrement plus impressionnants qu'au départ en juillet : du pain, du beurre, des joliettes, des pigeons, des lapins, et même des cochons d'Inde et des chats ! Inutile de vous dire que notre wagon, en cours de route, ressemblait plutôt à une cour d'école qu'à un engin de transport. Que cette joie, ces bruits, ces cris, ces rires faisaient plaisir à voir. Bien souvent j'ai pensé à toi, mon cher Provost, et comme j'aurais voulu que tu profites de cette magnifique satisfaction !

À 20 h. 30, nous étions à Montparnasse où les parents se précipitèrent sur leur progéniture qu'ils étaient si heureux de revoir, surtout aussi beaux, aussi forts, aussi bruyants. Et il fallut se séparer ! Les langues ont dû se remuer dans chaque foyer. Que d'anecdotes, que d'histoires à raconter, et partout « l'enfant devait être roi », et écouté.

Maintenant, c'est fini. À l'année prochaine. Bonne chance pour vos études, mes chers enfants. Pensez de temps en temps à celles, à ceux qui vous ont gâtés pendant deux mois. Ecrivez-leur de temps à autre, cela leur fera bien plaisir, et pensez aussi à notre grand camarade Provost !

A vous tous, amis et camarades sarthois, Association départementale, sans fioritures, mais sincèrement et du plus profond du cœur : Merci. Félicitations et reconnaissance en particulier cependant à Mme Poissenot, à Provost, à Lebailly, à Thiodet, et soyons tous heureux et fiers des résultats obtenus cette année, résultats qu'il faut méditer et retenir. Et Vive la Grande Famille des P.G. et ses amis.

Marcel Simonneau,
Vice-Président de l'U.N.A.C.

Pour 1.000 f. il est à vous



GARANTI 5 ANS

ce magnifique Appareil photographique, merveille de précision et de simplicité. Son format permet 12 vues 6x6 sur pellicules 6x9. Vitesse d'obturation allant jusqu'à 1/200^e de seconde, d'où INSTANTANES REMARQUABLES.

1.000 frs à la réception et 6 mensualités de 2.000 frs

Sac cuir véritable "TOUT PRET" offert GRATUITEMENT à tout client passant commande, accompagnée de cette annonce, dans les 8 Jours. Hâtez-vous!!! quantité limitée

S. H. D. 106, RUE LAFAYETTE, PARIS-X^e SERVICE 4096

Pour votre bibliothèque

Voici venir la période des fêtes et des cadeaux. Un des plus agréables à recevoir et, par conséquent, un des plus opportuns à choisir pour le donateur, n'est-ce pas un livre qui, même une fois lu, reste dans la bibliothèque comme un fidèle ami que l'on aime à retrouver. C'est pourquoi nous vous soumettons quelques titres d'ouvrages touchant à la captivité et que nous tenons à votre disposition à l'U.N.A.C.

Cette liste n'est d'ailleurs pas limitative et nous sommes à votre disposition pour vous procurer tous les livres, dans tous les genres, que vous pouvez souhaiter, aussi bien pour les adultes que pour les enfants :

HISTOIRES DU TEMPS PERDU (édité par le Stalag V B) 360 fr.

LA GUERRE DES HUMILES, de Georges Moussel, ex-VI G 395 fr.
LE PAIN MOISI, de G. Bichard, ex-P.G. 250 fr.
FIERTE D'HOMMES LIBRES, de Gilbert Appert 300 fr.
LES INDOMPTABLES, du général Le Brigant 250 fr.
BANDE A PART, de Jacques Perret 640 fr.
DANS LE CREUSET, de Jean de Robert, les 3 tomes 750 fr.
UN REGIMENT REGIONAL, de Pierre Chanlaire 150 fr.
LE MILLIEME JOUR, de Raymond Las Vergnas 510 fr.
BABEL GERMANIQUE, de Pierre Destenay 270 fr.
COMME DE L'AN 40, de L.-G. Villeroy (exemplaire de grand luxe) 2.000 fr.
L'APPEL D'ÈVE, de G. Bichard 150 fr.
LA PRESSE DES BARBELES, de Roger Debouzy et Claude Bellanger 1.200 fr.
PLACE FORTÉ KÖNIGSBERG, de Louis Clappier 390 fr.

JE N'ETAIS PAS PRISONNIER, d'Andrien Metzger 435 fr.
J'AI MAL COMMENCE MA VIE, de Pierre Andrieux 285 fr.
BRIMBORION, de J.-J. Agaspit 235 fr.
DITES-LE LEUR, de J.-J. Agaspit 235 fr.
LA MAISON DES OTAGES, de André Frossard 235 fr.
PRISON QUI CHANTE, de Jean Raymond 235 fr.
Etc., etc., etc.

Tous ces prix s'entendent franco contre chèque bancaire ou chèque postal adressé à notre C.C.P. : Paris 3152-11, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), où vous pouvez adresser vos commandes pour tous autres livres de votre choix. Pour envoi recommandé, 30 francs de supplément.

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements avec le

CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 40.000.000 de francs entièrement versés
POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMÉLIORER VOTRE HABITATION
CREDITS A DATE FERME : PLUS D'UN MILLIARD de francs SERVIS
C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2^e)

4 AVANTAGES DE L'ALCYONNETTE

- 1 GUIDON SOUPLE**
Cintre du guidon mobile sur un axe garni de caoutchouc comprimé. L'amplitude de sa course supprime les secousses désagréables. Seule une machine de tout premier ordre peut utiliser cet organe de fabrication coûteuse.
- 2 DEBRAYAGE**
Il permet de libérer le moteur, d'où, en cas d'arrêts fréquents, facilité de repartir sans avoir à remettre le moteur en route, et, dans les descentes, possibilité de marcher en roue libre. Économie de carburant, diminution de l'usure du moteur.
- 3 CADRE MONOBLOC**
En tubes à grande résistance, il est entièrement soudé à l'autogène. Rigide, indéformable, il supprime tous flottements même sur les routes en très mauvais état.
- 4 FREIN AR à tambour**
Imperméable à l'eau, à la boue, son usure et son entretien sont nuls. Son freinage efficace garantit la sécurité du conducteur sur tous les terrains, même par temps de pluie.

Les anciens prisonniers peuvent se documenter auprès de tous nos agents, ou demander notre catalogue à

ALCYON - COURBEVOIE (Seine)

Pour 1.000 frs il est à vous



Commandes dès aujourd'hui en magnifique AUTO-CUISEUR

QUELQUES TEMPS DE CUISON
Riz 6 minutes
Potages 10
Blanquette 10
Légumes secs 25
Pot-au-feu 25

Simple, sûr, élégant et perfectionné à système de sécurité breveté et régulation automatique

Cuisine rapide, meilleure et plus vitaminée
30% d'ÉCONOMIE de Combustible et de Temps
Modèle N° 1 (pour 3 à 5 personnes)
1.000 Frs à la livraison
et 5 versements mensuels de 2.000 F.

Modèle N° 2 (pour 4 à 6 personnes)
1.000 Frs à la livraison
et 6 versements mensuels de 2.000 F.

Livré avec instructions et Poêle à légumes
Hâtez-vous de profiter de ces conditions exceptionnelles pour commander, dès aujourd'hui, LE ROI DES AUTOS-CUISEURS. Décommandez et envoyez cette annonce. Envoi en port dû.

A L'ESSAI PENDANT 15 JOURS. REMBOURSEMENT TOTAL EN CAS DE NON-SATISFACTION

SHD 106, Rue Lafayette PARIS (10^e) 4096

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

PARTS DE PRODUCTION

Prix d'émission : 16.000 francs

CAPITAL ET REVENU ENTIEREMENT INDEXES SUR LE PRIX DE VENTE MOYEN DU COURANT ELECTRIQUE TOUS USAGES (éclairage, cuisine, force, industrie, etc.)

REVENU ANNUEL : 720 fr., majoré dans la proportion où le prix de vente moyen du kwh est supérieur à 7 fr. 20

VALEUR DE RACHAT : 16.000 fr., majorée dans les mêmes conditions.

Pour montrer l'intérêt et les garanties que présente une telle formule, voici, d'après des données exactes, ce qu'aurait procuré en revenu et en capital une part de production souscrite en 1947 au même prix et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui (c'est-à-dire 16.000 fr. avec un revenu initial de 720 fr.) :

Revenu 1948	1.366
— 1949	1.634
— 1950	1.628
— 1951	1.746
— 1952	2.109
Total	8.483 francs.

Le premier rachat s'effectuerait en 1953, sur la base supposée d'un prix moyen de vente de 7,50, à 42.187 francs.

En fin de compte, dans l'hypothèse envisagée, l'épargnant recevrait, pour un capital souscrit de 16.000 fr., en revenu 8.483 fr. et en capital 42.187 fr., soit au total plus de 50.000 fr.

Il suffit de comparer ce résultat à celui de tout autre placement en or ou en valeurs dites réelles pour apprécier les garanties exceptionnelles qu'offre au souscripteur un titre aussi totalement et honnêtement indexé que la Part de production.

Mieux que tout la part de production garantit votre pouvoir d'achat

Réflexions après sept ans

Nous avons passionnément cherché la « vérité ». Nous avons eu pour cela le temps des longues nuits, dont le silence était rendu plus noir par les bombardements.

Nous avons eu surtout la possibilité de confronter nos points de vue et d'échanger nos idées.

Les heures qui n'étaient pas passées à la préparation de l'évasion physique étaient consacrées à l'évasion spirituelle, car on peut tout enlever à un captif, sauf l'imagination.

Rêve au début, celle-ci s'est précisée et, comme nous sommes Français, elle a gardé contact avec la réalité.

Pas de tumultueux Valhallas, où les Valkyries, ivres d'un torrentiel amour, sacrifient leur corps et leur âme à de barbares guerriers; pas de paradis fadasse où des anges blonds et joflifs garantissent une oisiveté béate et repue; pas de robots au cerveau trop bien organisé, mais sans cervelle, gnômes monstrueux d'un monde automatique.

Pas de gigantisme, pas de nanisme.

Des hommes racontaient à d'autres hommes ce qu'avait été leur vie, et cherchaient à tirer le meilleur profit de l'expérience à laquelle ils participaient.

Combien de fois n'ont-ils pas été étonnés des similitudes de leurs destins, mais combien de fois aussi n'ont-ils pas été stupéfaits de l'ignorance dans laquelle ils se trouvaient d'existences toutes proches d'eux.

Peu à peu, l'originalité de chacun apparaissait et, de la masse informe et confuse qu'est un milieu de captifs, les individualités se dégagaient, se rassemblaient par sympathie, mais ne se heurtaient pas.

Ainsi, presque toujours à notre insu, la vérité se dégageait, qu'il n'y a pas de vérité, qu'il faut en avoir une et qu'il faut accepter celle des autres;

qu'il n'y a qu'une chose qui compte, c'est la tolérance, et qu'elle-même cesse d'être une vérité lorsqu'on abuse d'elle pour en faire de la passivité.

Où donc est la limite et comment pouvons-nous la reconnaître ?

Y a-t-il une réponse à cette question que les hommes cherchent depuis des siècles à travers les philosophies et les religions ? Sans doute. Elle est

à la fois en nous et hors de nous : c'est la vie.

Anathème à ceux qui, parce qu'ils sont puissants ou parce qu'ils sont jaloux, parce qu'ils ont la foi ou parce qu'ils doutent, veulent y mettre un terme. La mort n'est qu'un mot qui masque notre ignorance, mais nul ne doit avoir le privilège d'y précipiter ses semblables. Ceux-ci ont bien assez de raisons d'y aller tout seuls.

Ces réflexions de fin d'année qui pourraient paraître un peu pessimistes sont, en réalité, à la fois un souvenir et un appel.

Un souvenir, parce qu'il évoque le temps où, dans la contrainte, nous étions libres de nos pensées et de nos croyances, où nous pouvions nous contredire sans nous battre, où nous savions admettre les raisons d'autrui, où le res-

pect de la personnalité de chacun n'empêchait pas l'effort en commun et même le favorisait.

Un appel, parce que ce qui a été peut être de nouveau, parce qu'il faut que nous acceptions de comprendre les autres, si nous ne voulons pas disparaître, parce que l'intelligence et la force doivent s'équilibrer dans un monde harmonieux, comme dans les individus bien portants.

Assez de divagations sur des théories sans rapport avec les faits. Assez de brutalité sans pitié pour les victimes.

Oui, nous avons appris tout cela, nous avons même cru que nous pourrions aussi l'apprendre aux autres. Nous voulions que notre expérience ne soit pas vaine. En fait, elle est restée notre expérience, elle n'a pas été transmissible; peut-être eût-il fallu un peu plus de volonté de notre part, mais surtout il était indispensable que les autres puissent la recevoir et nous ne pouvions pas, cependant, leur souhaiter de faire cinq ans derrière les barbelés.

Mais nous ne laisserons pas pourrir les fruits de notre expérience. Les Amicales les ont recueillis, les ont préservés et certaines d'entre elles ont même réussi à les multiplier.

Leur exemple est réconfortant; il montre qu'il y a encore des hommes qui sont prêts à s'entraider dans le respect les uns des autres, qui se souviennent que du malheur est née la tolérance et qui veulent encore que de la guerre sorte la paix.

« Au-dessus de la guerre il y a la Paix », disait Foch; ce n'est peut-être pas la « vérité », mais c'est une vérité qui vaut bien qu'on se batte pour elle.

René Seydoux,
Président de l'Union
Nationale des Amicales
de Camps.

La légende

En ce temps-là, dans un petit village de je ne sais quelle province de la terre,

Un village si étroit qu'il n'était nommé ni sur les atlas, ni désigné sur les cartes muettes du certificat d'études,

Mais à peine porté sur les feuilles volantes du calendrier des Postes et Télégraphes,

Un homme mourut...

Et je ne connais rien sur la place de ce village, dessus le vaste monde;

Tout ce que je sais, parce qu'un mien camarade me l'a raconté, c'est qu'un homme y succomba...

Un homme étrange en vérité, et qui ne ressemblait à aucun autre !

Ce n'était pas étonnant : il était resté cinq années pleines à ras-bord, dans ce qu'on appelait les Stalags.

On ne savait plus très bien ce qu'étaient des Stalags... C'était mal vu d'en parler...

Il y avait très longtemps que le mot, comme s'il recélait un sort maudit, n'avait plus accès dans les journaux.

Pourquoi ?... Moi je n'en sais rien, tout ce que je sais, c'est qu'un pauvre homme était couché, Mort,

Avec sur la boutonnière, car il l'avait demandé à sa femme, Un barbelé de fer blanc, son insigne de prisonnier.

Il reposait sur son lit, aussi menu que là-bas sur sa paille, lorsqu'il se ramassait pour fuir, en somnolant, l'image de sa maison absente,

Mais il portait le costume noir qu'il avait fait confectionner pour le mariage de son fils, Et, sur le revers de drap, brillait, comme un barbelé d'argent,

Sa barrette de prisonnier : insigne d'un ordre, mais d'un ordre pour rire; orade de l'offense et de la dérédiction.

Et, dans ce pays, la mode était que l'on s'en vint, sur la fosse béante, faire l'éloge du défunt, Afin d'y puiser des leçons pour les enfants, prétendait-on. Et il le fallait bien, puisque personne d'autre ne les écoutait...

Et, dans ce pays, la lutte électorale battait son plein : or une occasion de placer un bon et solide discours, ça compte...

L'un des candidats s'assit à sa table. Et son stylo écrivait : « Vous avez souffert de terribles souffrances, pour maintenir intangibles nos droits immuables !... » C'était un homme de droite.

L'autre candidat marchait de long en large. Il récitait : « Vous avez combattu jusqu'à l'héroïsme, pour briser à jamais la ruée infâme de la barbarie !... » C'était un homme de gauche. Mais les deux conclurent dépités :

« Si, du moins, il avait une croix, de celles qu'en Tunisie, on appelle Nichan Iftikhar. Mais que dire de celui qui ne porte qu'un vulgaire morceau de fil de fer ? »

Le premier recommença : « Je m'en vais expliquer qu'il nous faut dresser d'imperméables frontières. Les marchands comprendront qu'elles les mettraient à l'abri de gênantes concurrences. Une voix se gagne ! » C'était un homme de droite.

Le deuxième se ravisa : « Je m'en vais justifier d'importance notre ennemi héréditaire. La passion est un explosif que j'affectionne. Une voix se conquiert !... » C'était un homme de gauche...

Mais les deux finirent par avouer : « Un discours sur ces va-nu-pieds est impossible. Après leur mort, ils demeurent aussi inutilisables qu'ils le furent vivants... »

Cependant l'un et l'autre songèrent au bel appartement qui les attendait dans la Capitale aux mille lumières, ainsi qu'aux courbettes polies des huissiers !

Ils conclurent tous deux : « Selon ce que dira mon adversaire, j'improviserai. »

« Je ferai gronder le mot « Intérêt National », décida l'un. Il se disait réaliste : c'était un homme de droite.

« Je ferai sonner le terme « Justice Sociale », renchérit l'autre. Il se croyait idéaliste : c'était un homme de gauche.

Si bien que, lorsque la croix, et le drapeau, et les bonnes gens, furent réunis autour du cercueil, chacun regarda les deux démagogues qui se dévisageaient, comme deux boxeurs sur le ring.

Mais l'un n'attaquant point, l'autre ne riposta pas...

Il se fit un grand silence : seul de tout le village, le prisonnier n'eut pas de discours.

De telle sorte que le curé, troublé, oubliât dans son émoi une ligne de l'oraison.

Mais il avait chanté : « Que dans les cieux t'accompagnent les anges. »

Saisi aux aisselles, le prisonnier monta tout droit jusqu'à saint Pierre.

Et, ce matin, saint Pierre était de fort mauvaise humeur. Mais la chose lui arrivait si souvent qu'on ne peut pas dire qu'à une autre heure eût été mieux pour le prisonnier.

Saint Pierre tenait à la main un crayon. Il était pareil à ces scribes qui vous attendaient, à la

WASSER CHAUSSEUR
UNIC BALLY SIRIUS
32, r. Général-de-Gaulle
Enghien-les-Bains
Tél. 912

RADIO-CARILLON
A. NOEL - CONSTRUCTEUR
EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18^e
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET CEUVRES A.C.P.G.

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande
RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES RIMLOCK
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17"
15.600^f (sans lampes) - 16.100^f (avec lampes)

GARANTIE TOTALE
APPAREIL TROIS ANS - LAMPES HUIT MOIS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION

SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT

SANS INTERMÉDIAIRES DIRECTEMENT DE MON ATELIER

COMBINÉ RADIO et PHONO
MODÈLE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK
4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS
33.000^f (sans lampes) - 33.600^f (avec lampes)

Même modèle en MICROSILLON 33 Tours : 1/2 h. d'audition

DU Producteur à vous!

SPLÉNDIDE MONTRE rigoureusement automatique, à trotteuse centrale, antichoc, antimagnétique, à boîtier vissé grand luxe plaqué or 18 cts. (poinçon Cétéhor), cadran relief et radium. Garantie d'usage avec bout.

1^{er} versement de 3.000 fr. à la commande.
6 traites acceptées de 2.600 francs.
Livrée exceptionnellement, avec un superbe bracelet léopard, pour ou piqueo véritable, double système suisse.

N° 41

... et à crédit!

MAGNIFIQUE MONTRE DAME, mouvement ancre 15 rubis, garantie d'usage avec bon. Boîtier haute nouveauté plaqué or 18 cts. (poinçon Cétéhor), cadran haut luxe.

1^{er} vers. de 2.300 fr. à la commande.
6 traites acceptées de 2.200 francs.
Livrée exceptionnellement avec le nouveau bracelet serpent plaqué or, s'ajustant automatiquement à votre poignet.

N° 42

TRÈS IMPORTANT : Avant la livraison, votre montre sera rigide à l'électromètre électronique Reno-Lepaute

Monsieur Administration N° Mlle
N° du Modèle choisi _____ par CCP, chèque, mandat.
1^{er} versement de Frs. _____
acceptation de 6 traites de Frs. _____

REPLIÉZ CE BON DE COMMANDE, et adressez-le aux PRODUCTIONS DE LEXE
RÉGIS ET RÉGINA
10, rue des Pyramides, PARIS-1^{er} - C.C.P. Paris 8962-75

GAUMONT - PALACE
la plus grande salle d'Europe
A partir du 19 novembre

Pierre Fresnay
dans
IL EST MINUIT,
Dr SCHWEITZER

ARMAND BARRIERE
Co-propriétaire de la Maison A. & R. BARRIERE Frères
45, cours du Médoc, BORDEAUX
- EX-P.G. de l'Oflag XVII A -
présente à tous les P.G. et à leurs familles
à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

CAISSE DE L'AMITIÉ

aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 IMPERIAL BARRIERE Graves Dry	6 IMPERIAL BARRIERE Graves Dry
pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	
5 CH. MONTGIRAUD Haut-Médoc 1943	8 CH. MONTGIRAUD Haut-Médoc 1943
pour viande blanche, poulet, veau...	
5 CH. LASSEGUE Saint-Emilion 1947	8 CH. LASSEGUE Saint-Emilion 1947
pour viande rouge, gibier, etc...	
4 DOMAINE DU CHAY Loupiac 1949	5 DOMAINE DU CHAY Loupiac 1949
pour entremets et dessert	

Prix : 4.800 fr. les 18 bout. Prix : 6.900 fr. les 27 bout.
FRANCO DOMICILE PAIEMENT APRES RECEPTION



LES BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ ET DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE



La question des compensations de carrière dont peuvent bénéficier les fonctionnaires anciens prisonniers de guerre est, désormais, entièrement réglée : car une loi récente vient de résoudre le problème des bonifications d'ancienneté tandis qu'un texte de portée permanente a prévu, depuis longtemps déjà, les avantages de retraite auxquels ils peuvent prétendre.

I. — BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ

Au lendemain de la guerre 1914-1918, des majorations d'ancienneté avaient été accordées aux fonctionnaires anciens combattants par les lois des 9 décembre 1927 et 19 mars 1928. Ces textes, dont la portée avait été ainsi limitée dans le temps, ne pouvaient s'appliquer, de plein droit, aux combattants de la guerre 1939-1945.

Aussi bien, d'ailleurs, les conditions particulières dans lesquelles s'étaient déroulées les dernières hostilités imposaient-elles un aménagement de ces textes.

Plusieurs propositions de loi furent déposées, en ce sens, par des parlementaires de toutes les tendances.

En présence de cette situation, le gouvernement déposa, à son tour, le 8 mars 1949, un projet de loi n° 6.706, qui constituait, en quelque sorte, une synthèse des diverses propositions avec, en général, un amoindrissement des avantages envisagés.

Selon ce texte, l'importance des majorations variait avec la catégorie des combattants et était déterminée ainsi qu'il suit :

- majoration de 10/10^e du temps passé en déportation, pour les déportés résistants;
- majoration de 5/10^e du temps passé en détention, pour les intéressés résistants, ou du temps passé dans une unité combattante, pour les mobilisés;
- majoration de 2/10^e du temps passé en captivité ou en opérations de guerre.

Postérieurement au dépôt de ce projet de loi, le Parlement a voté une loi n° 50-729, du 24 juin 1950 (« J.O. », 27 juin 1950), qui, modifiant l'article 8 de la loi n° 48-1251, du 6 août 1948 (« J.O. », 8 août 1948), relative au statut des déportés et internés de la Résistance, — a accordé à ces victimes de la guerre une majoration double de celle qu'avait proposée le gouvernement, soit une majoration de 20/10^e pour les déportés et de 10/10^e pour les internés.

Après l'intervention de ce texte, la commission compétente de l'Assemblée Nationale avait déposé, le 26 octobre 1950, un rapport n° 11.197 qui modifiait profondément l'économie du projet gouvernemental.

Ce rapport prévoyait, en effet, une majoration de :

- 10/10^e, pour les prisonniers de guerre, du temps qu'ils justifiaient avoir passé dans des camps de représailles, en raison de leurs actes de résistance ou de leur tentative d'évasion;
- 5/10^e, pour les militaires des unités combattantes et pour ceux en opérations de guerre;
- 4/10^e, pour les prisonniers de guerre;
- 2/10^e, de la durée des hostilités, pour les veuves de guerre non remariées.

Pour le calcul de leur majora-

tion, les prisonniers de guerre évadés auraient bénéficié d'une augmentation forfaitaire, de six mois, de la durée de leur captivité.

Par ailleurs, les militaires blessés, ou ayant contracté une maladie au cours de leur séjour dans une unité combattante, auraient continué à bénéficier de la majoration de 5/10^e dans la limite d'un an à compter de leur évacuation.

Ce projet n'est jamais venu en discussion en séance publique.

Par contre, sur l'initiative du gouvernement, le Parlement a voté l'article 6 de la loi n° 52-843, du 19 juillet 1952 (« J.O. », 20 juillet 1952), qui est ainsi rédigé :

Les dispositions de l'article 23 de la loi de finances du 9 décembre 1927, portant attribution aux fonctionnaires anciens combattants de la guerre 1914-1918 de majorations d'ancienneté variables pour l'avancement, complétées par les articles 33 et 34 de la loi de finances du 19 mars 1928, sont étendues aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat, fonctionnaires et agents des départements, communes et des établissements publics départementaux et communaux, ayant participé à la campagne de guerre 1939-1945 contre les puissances de l'Axe ainsi qu'aux anciens combattants de l'Indochine.

Toutefois, les prisonniers de guerre, titulaires de la médaille des évadés, recevront une majoration d'ancienneté égale à celle attribuée aux plus favorisés des prisonniers de guerre qui ne se sont pas évadés.

Un règlement d'administration publique, pris sur le rapport des ministres des Finances et des Affaires Economiques, des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et des secrétaires d'Etat à la Présidence du Conseil (Fonction Publique) et au Budget, déterminera les modalités d'application du présent article, compte tenu des circonstances particulières des campagnes visées à l'alinéa ci-dessus.

Quelle est la portée de ce texte ? Le règlement d'administration publique dont il est question n'est pas encore publié, et, à notre connaissance, il n'a pas encore été soumis au Conseil d'Etat.

Les commentaires qui suivent constituent donc des conclusions personnelles tirées, par analogie, de l'application des lois de 1927 et de 1928 et des textes déjà intervenus en faveur des déportés.

1° Bénéficiaires

L'article 6 de la loi n° 52-843 est applicable, d'une part aux

(Suite de la page 3)

« Ils sifflent les colères qui dorment dans nos cœurs comme des vipères nouées,
« Ils savent, comme le toréador, choisir la cape rouge parmi les plus rouges, qui nous rendra envoûtés et déments...
« Ainsi réalisent-ils leur carrière...
« Mais le temple qu'ils ont dressé, sur les sept racines du mal, périodiquement s'écroule.
« Je me demande s'il n'est pas de nouveau sur le point de s'abattre dans un bruit effroyable.
« Et j'ai pitié des hommes, parce que, si misérables soient-ils, ils n'en sont pas moins mes frères... »

« C'est bien mon garçon, a répondu saint Pierre qui semblait presque ému. Mais tu as l'air assez ridicule avec ton insigne mesquin.
« Tu ne peux pas ainsi entrer au Paradis. »

fonctionnaires civils et ouvriers de l'Etat, d'autre part aux fonctionnaires départementaux et communaux, ayant participé à la guerre de 1939-1945 contre les puissances de l'Axe ou aux opérations d'Indochine.

Cet article, qui reprend la rédaction des lois de 1927 et 1928, ne paraît pas applicable aux militaires de carrière qui n'ont jamais bénéficié des majorations desdites lois.

2° Décompte des avantages de droit commun

Il est vraisemblable que le décompte des majorations d'ancienneté, en ce qui concerne la guerre de 1939-1945, s'arrêtera au 8 mai 1945, date de l'armistice.

Ce décompte devrait, normalement, s'effectuer de la manière suivante :

- 5/10^e du temps passé dans les unités combattantes, dont la liste a été publiée dans divers numéros du « Bulletin Officiel » du Ministère de la Guerre;
- 2/10^e du temps passé dans la zone des armées, en dehors d'une unité combattante;
- 4/10^e du temps passé en captivité, pour les prisonniers de guerre.

3° Décompte des avantages particuliers

Certaines catégories de combattants bénéficieront d'avantages particuliers. Il s'agit :

- a) des blessés, pour lesquels le temps passé dans les hôpitaux ou en convalescence, à la suite d'une blessure reçue ou d'une maladie contractée dans une unité combattante, doit être assimilé au temps passé dans une telle unité jusqu'au jour de leur démobilisation ou de leur réforme.
- Après la démobilisation ou la réforme, le temps passé à l'hôpital ou en congé de convalescence est encore compté comme service militaire, mais il n'ouvre droit à aucune bonification d'ancienneté;
- b) des titulaires d'une pension d'invalidité d'au moins 40 %, pour blessures reçues ou maladies contractées dans une unité combattante, qui pourront prétendre, pour la période postérieure à leur maladie, à une bonification des 5/10^e, jusqu'au 8 mai 1945, si, comme il a été indiqué ci-dessus, cette date marque le terme du jeu des bonifications pour la guerre 1939-1945;
- c) des prisonniers évadés qui, s'ils sont titulaires de la médaille des évadés, se verront également décompter leur majoration d'ancienneté jusqu'au 8 mai 1945,

quelle que soit la date de leur évacuation.

4° Nature des avantages consentis

Les majorations d'ancienneté ainsi accordées ne sont pas assimilées à des services effectifs; elles ne peuvent donc parfaire le minimum d'années de services exigé pour passer d'un grade à un autre. Elles permettent, par contre, de bénéficier plus rapidement d'un échelon supérieur de traitement.

5° Date d'effet

En l'absence de toutes dispositions spéciales dans l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952, cet article doit prendre effet à compter de la date de promulgation de la loi. Selon le code civil, celle-ci est variable selon l'éloignement de Paris. Il semble qu'il serait plus simple d'admettre, comme pour les textes législatifs relatifs aux retraites, que ledit article 6 prenne effet, pour tous les fonctionnaires, quelle que soit leur résidence, un jour franc après la publication au « Journal Officiel », soit le 22 juillet 1952.

Quoi qu'il en soit, c'est à compter de la date de promulgation — variable ou uniforme — que doivent normalement courir les rappels de traitements auxquels pourront prétendre les intéressés.

II. — BONIFICATIONS DE RETRAITE

Les bonifications de retraite — qui, en langage technique, s'appellent des « bénéfices de campagne » — sont attribuées conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 14 avril 1924 sur le régime des pensions civiles et militaires.

Aux termes de cet article, ont droit :

- au bénéfice de campagne double, les militaires en « opérations de guerre »;
- au bénéfice de campagne simple, les militaires mobilisés qui n'ont pas droit aux campagnes doubles et les prisonniers de guerre.

En ce qui concerne la guerre 1939-1945, plusieurs circulaires ont précisé la portée de ces dispositions générales et, en particulier, celle du 20 août 1940 pour les militaires de l'armée de terre. En application de ces textes, on peut dire que les campagnes doubles sont réservées aux personnels qui étaient dans la zone des armées et les campagnes simples à ceux qui étaient dans la zone de l'intérieur et aux prisonniers.

Pour la liquidation de ces diverses bonifications, on commence par

compter, pour leur durée effective, la totalité des services militaires, puis on ajoute le temps passé dans la zone de l'intérieur et en captivité, enfin on ajoute le double du temps passé dans la zone des armées.

Ainsi, un militaire mobilisé le 2 septembre 1939, affecté à la zone des armées le 2 mars 1940, prisonnier le 2 juin 1940 et démobilisé le 2 mai 1945, verra ses services et ses campagnes décomptés de la manière suivante :

- services militaires effectifs du 2-9-1939 au 2-5-1945 : 5 ans, 8 mois;
- campagnes simples : du 2-9-1939 au 2-3-1940 (zone de l'intérieur) : 6 mois;
- du 2-6-1940 au 2-5-1945 (captivité) : 4 ans, 11 mois;
- campagnes doubles : du 2-3-1940 au 2-6-1940 (temps compté double) : 6 mois.

Au total : 11 ans, 7 mois. Pour la clarté du calcul, l'exemple choisi s'est borné à un décompte en ans et mois, mais il est précisé qu'aucun arrondissement n'est possible et que le décompte doit s'effectuer en ans, mois et jours.

Toutefois, en vertu de l'article 11, § II, 2° de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions, les fonctionnaires civils anciens combattants ne peuvent obtenir la liquidation de leurs campagnes (simples et doubles) que s'ils ont acquis le droit, à un moment quelconque de leur mobilisation, au bénéfice des campagnes doubles, c'est-à-dire, pratiquement, s'ils ont appartenu, ne serait-ce qu'une journée, à la zone des armées. Dans le cas contraire, celui, par exemple, d'un mobilisé qui serait toujours resté dans la zone de l'intérieur, le temps de campagne simple n'est pas pris en compte. Cette réserve ne s'applique généralement pas aux prisonniers de guerre puisqu'au moment de leur capture ils étaient, pour l'immense majorité, dans la zone des armées.

Par ailleurs dans la liquidation de la pension, la rémunération des campagnes simples ne peut excéder 75 % du traitement de base alors que celle des campagnes doubles peut atteindre 80 % du même traitement (article 16, § III de la loi du 20 septembre 1948).

Ces bonifications sont également applicables aux militaires d'active sous la double réserve suivante :

- d'une part, un militaire peut toujours obtenir la liquidation de ses campagnes simples, même s'il n'a pas droit aux campagnes doubles;
- d'autre part, dans une pension militaire, la rémunération des campagnes simples ou doubles peut atteindre 80 % de la solde de base et n'est jamais limitée à 75 % de cette solde (article 16, § III de la loi du 20 septembre 1948).

Si les bonifications de retraite ne leur ont jamais été contestées — et pour cause, puisqu'il existait un texte permanent — l'attribution de majorations d'ancienneté aux anciens combattants — et plus spécialement aux prisonniers de guerre — a, au contraire, soulevé bien des polémiques.

L'article 6 de la loi du 19 juillet 1952 y a mis heureusement fin en apportant aux intéressés une équitable et légitime satisfaction trop longtemps ajournée.

LA LÉGENDE DU BARBELÉ

Et, ni une, ni deux, saint Pierre a saisi le barbelé, Il l'a étiré en tout sens. Sous ses doigts nerveux, sous ses doigts de paysan qui cultivait son jardin, avant que d'aller à la pêche, Une grosse branche s'est formée... Plus vite que les tissus, qui semblent, sous le microscope, bouillonner autour du germe vivant, Plus vite que les fleurs, qui montent, dit-on, à vue d'œil, dans la terre humide des Tropiques. Un gros bouquet, aux feuilles d'olivier, pâles et lustrées comme un rayon de lune.

« Voilà qui te servira de palme, a conclu saint Pierre. Il faut toujours avoir quelque chose entre les mains.
« Mais, attends... »

De la branche, saint Pierre a détaché une feuille, Une seule, Et il l'a jetée juste, — oh, il connaît le métier ! — Juste comme l'hameçon à un brochet. Il l'a jetée juste, devant le bec d'une colombe ! La colombe l'a saisie... Et les astronomes, qui ne laisseraient pas tomber du ciel un grain de sable sans le photographier... Parmi les fausses colombes de carton et d'aluminium, les colombes porteuses de mort, Du mont Wilson et de Paris, de

Londres, de Moscou et de Pékin, les astronomes l'ont aperçue, elle, la colombe vivante, avec au bec une feuille de chlorophylle tendre... Et, comme si le ciel était zébré par une comète éclatante, Ils ont crié dans les micros, l'étrange, la stupéfiante nouvelle !

Dans les chancelleries, les machines à écrire ont cessé de crépiter, — une minute... — Allez voir à la fenêtre, s'il se passe quelque chose, a commandé Monsieur le Ministre. Le secrétaire a dérangé les tentures de lourd brocart. Il a examiné le ciel comme le fond illimité d'un puits vertical, puis il est rentré : — Non, Monsieur le Ministre, je ne vois rien. Ce doit être quelque débris de ces soucoupes volantes, dont parlent, le soir, les vieilles femmes.

MEUBLEX affilié au MOBIER DE FRANCE

la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)

STOCKS IMMENSES!
PRIX ÉTONNANTS!
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catologue sur demande

108 AV. LEDRU-ROLLIN - PARIS
Métro : Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C., une remise de 12 % vous sera accordée.

PEINTURE - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - VITRERIE
HENRI PERROTEAU
ex-Stalag II E
14, rue Gambetta, Les Lilas (Seine)
Téléphone : NORD 27-23
(Prix spéciaux aux P.G.)

MANUFACTURE PARISIENNE de VÊTEMENTS de LUXE

France-U.S.A. vêtements
« La mesure en prêt à porter »
Directeur : M. FRANCBLOU, ancien P.G. grand invalide de guerre
Manufacture ne vendant qu'en gros aux plus belles maisons de confection de France, prenant en considération la cherté de la vie actuelle et afin d'aider nos camarades anciens prisonniers, consent à vendre à ces mêmes prix de gros, soit une différence de près de 30 % sur les prix de détail, à tous ces camarades prisonniers, sur présentation de la carte d'Amicale

Grand choix de costumes, pardessus, vestes seules pantalons et gabardines
Bureau de vente : 3, rue Lécuyer. Métro : Château-Rouge. Tél. MON 53-54

TOUTES IMPRESSIONS ANILINE EN 1 ET 2 COULEURS
(tracts, circulaires, prospectus, étiquettes)
aux meilleures conditions pour les camarades ex-P.G.
Adressez-vous à G. Simon (ex-III C)
48 bis, avenue du Général-de-Gaulle, Vincennes. Dau. 40-14



LE PECULE DES P. G.



Après le pécule des ayants cause de nos morts, celui des P.G. vivants, ou décédés après le 1^{er} janvier 1952, vient enfin de faire l'objet d'un arrêté ministériel en date du 22 octobre 1952, publié au « Journal Officiel » du 24 octobre.

Ainsi que nous en avions précédemment exprimé la crainte, ce texte comporte malheureusement toutes les anomalies que nous aurions voulu voir réviser en temps utile par les pouvoirs publics.

Nous ne désespérons pas pour autant d'obtenir un jour que soient aménagés ces textes. Nous ne les commenterons donc pas davantage.

Toutefois nous tenons à préciser, pour tous les camarades qui nous demandent quelles sont les formalités à remplir, qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un arrêté fixant le principe d'attribution du pécule.

Il convient donc maintenant d'attendre la sortie tout d'abord d'une circulaire d'application qui précisera les pièces à fournir et ensuite la mise en circulation des formulaires officiels.

Répétons ce que nous n'avons cessé de publier : à savoir que nous vous alerterons dès qu'il y aura lieu de constituer les dossiers de demande et que nous tiendrons à votre disposition les formulaires officiels, comme nous l'avons toujours fait, — en temps opportun et seulement alors, — dans de semblables circonstances.

Art. 1^{er}. — Un pécule est alloué, dans les conditions ci-dessous définies, aux prisonniers de la guerre 1939-1945 qui ont été immatriculés dans un camp en Allemagne ou qui ont été détenus pendant six mois au moins en territoire occupé par l'ennemi ou aux ayants cause, de ceux de ces prisonniers qui sont décédés postérieurement au 31 décembre 1951.

Art. 2. — Le taux du pécule est fixé à 400 francs par mois de captivité, toute fraction de mois égale ou supérieure à quinze jours étant comptée pour un mois entier, toute fraction inférieure étant, par contre, négligée.

La période à prendre en compte s'étend du 25 juin 1940 au jour de la remise aux autorités françaises, cette date ne pouvant être postérieure au 8 mai 1945.

Art. 3. — Ne peuvent prétendre au bénéfice du pécule les prisonniers de guerre qui percevaient, pendant leur

captivité, une solde militaire mensuelle d'un montant supérieur à celui de l'allocation militaire ou les trois quarts du traitement ou salaire qu'ils recevaient avant leur appel, sous les drapeaux.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 27 mai 1952 attribuant un pécule aux ayants cause des prisonniers dé-

cedés soit en cours de captivité, soit postérieurement à leur rapatriement et antérieurement au 1^{er} janvier 1952, sont étendues, « mutatis mutandis », aux ayants cause des prisonniers décédés postérieurement au 31 décembre 1951 sans avoir fait reconnaître leur droit au pécule avant leur décès.

Art. 5. — Toute demande de pécule doit être adressée :

1^o Si le demandeur réside en France, au délégué interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence;

2^o Si le demandeur réside dans les territoires et Etats de l'Union française, les pays placés sous protectorat français, ou les territoires sous mandat, au représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour le territoire considéré, ou, à défaut, au délégué interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre du département de la Seine;

3^o Si le demandeur réside à l'étranger, au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre (délégation interdépartementale des anciens combattants et victimes de la guerre de la Seine), par l'intermédiaire du consulat dont il relève.

Art. 6. — Les demandes doivent être accompagnées :

1^o De pièces établissant la matérialité et la durée de la captivité.

2^o D'une pièce légalisée attestant la profession ou l'emploi du prisonnier au jour de sa mobilisation et certifiant que l'intéressé n'a pas perçu pendant

sa captivité une somme au moins égale aux trois quarts du traitement ou salaire qu'il percevait avant son rappel sous les drapeaux.

Art. 7. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour les exercices 1952 et 1953 et dans les conditions fixées à l'arti-

cle 2 ci-dessus, le pécule sera alloué dans son intégralité aux ayants cause des prisonniers de guerre décédés postérieurement au 31 décembre 1951 et dans la limite d'une somme de 2.800 francs aux autres catégories de bénéficiaires.

Pour les exercices ultérieurs, de nouveaux arrêtés interministériels fixeront les modalités d'attribution des autres tranches du pécule.

Art. 8. — Ne sont pas admises au bénéfice du présent arrêté les personnes non amnistiées, condamnées en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une haute cour de justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents ou de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire.

LÈVE-TOI...

(Suite et fin)

Les lésions du crâne et du cerveau ne déterminent pas fatalement des troubles mentaux. D'après le spécialiste finlandais, ces désordres se produisent dans moins de 10 % des cas de blessure à la tête. Les effets les plus ordinaires sont : soit une diminution de la vivacité, un ralentissement général; une irritabilité ou une inquiétude constante — soit une altération de la vision, de la mémoire; des dérèglements de la parole, l'incapacité de lire et d'écrire.

Ces dommages attristants ne sont pas irrémédiables. Mais, faute de centres spéciaux de rééducation, la plupart des blessés crâniens sont placés dans des asiles d'aliénés ou des établissements neurologiques ! alors qu'après l'intervention chirurgicale il conviendrait de les soumettre — hors de la promiscuité des obsédés et de la fréquentation décourageante des esprits nets — à des disciplines de rééducation collective.

Le Dr Mäki évalue à au moins 6.000 le nombre des blessés crâniens dispersés en France.

Je me borne à ces aperçus. Dans ce secteur de la réadaptation, les expériences ont été moins poussées que dans les autres. Et je me sens bien inexpert.

Certes, je n'ai guère plus d'autorité pour traiter de la prothèse. Toutefois j'oserai mieux rendre compte de la présentation des appareils du Dr Fritz Striede dont les simples observateurs attentifs apprécient les avantages manifestes. En orthopédie, des perfectionnements considérables ont été réalisés à l'occasion de deux guerres.

Le docteur autrichien est l'inventeur d'un appareil complet pour les blessés amputés au-dessus du genou. On pourrait dire que le Dr Striede a simplement copié l'articulation imaginée par Dieu le Père.

Le soir du 17 avril, des assistants de marque attendaient le Dr Striede au 6^e étage de la Maison de l'U.N.E.S.C.O. : le médecin-colonel Abadie, chef du service d'ap-

pareillage du Centre de Réforme de Bercy; le Dr Kessler, des médecins, des orthopédistes, des mutilés... Dans sa valise, le Dr Striede avait apporté le squelette d'un membre inférieur et sa propre imitation orthopédique.

La partie à considérer ici était l'articulation de la jambe à la cuisse, c'est-à-dire : la structure et l'ajustement de l'extrémité inférieure du fémur, de l'extrémité supérieure du tibia, et de la rotule que mes compatriotes saintonguais nomment si justement : la palette d'o geneuil (la palette du genou). La baguette du péroné, contrefort du tibia, nous la laisserons de côté.

Le fémur, robuste armature de la cuisse, se termine, en amorce de fourche, par deux renflements jumelés, deux saillies arrondies, appelées condyles.

Le tibia, pilier principal de la jambe, porte à sa tête un évasement correspondant à celui du fémur, mais divisé en deux cavités jumelées (les plateaux ou cavités glénoïdes), dans lesquelles s'engagent légèrement les condyles du fémur. La rotule est placée, en bouclier, devant cette articulation du fémur et du tibia.

Imitant cette délicate combinaison naturelle, le Dr Striede a construit, en bois léger : une cuisse creuse sculptée d'après un moulage du moignon, qui se termine par deux saillies ovoïdes en matière plastique — reproduction stylisée des condyles du fémur. Et ces deux saillies s'insèrent dans deux cavités un peu plus creusées que celles du

**ÉCONOMIE
SÉCURITÉ
SURVEILLANCE
FISCALE**
R. GROSNON
Conseil fiscal et juridique
17, rue de la Banque
Paris (2^e)
Tél. : CEN 31-62

C'ÉTAIT IL Y A DIX ANS

Une rue animée au cœur de Paris, une rue parmi tant d'autres. Pourtant, je ne puis y passer sans que ne monte en moi une bouffée de souvenirs : 68, Chaussée-d'Antin : un porche, une cour et les bâtiments de l'U.N.A.C. où naquirent les Secrétariats de camp, devenus, depuis, les Amicales de camp; en quelque sorte un haut lieu de la captivité, que pleins d'optimisme nous fréquentions au cours des années 42, 43, 44, attendant le retour de nos camarades.

Nous faisons alors de notre mieux pour soulager quelques infortunes, renseignons les familles, visitons les malades, préparons des manifestations, arbres de Noël, etc...

Malgré la gravité de ces heures révolues, nous eûmes des moments de franche gaieté et de nombreuses anecdotes émaillèrent notre labeur.

Il me revient en mémoire ce petit fait :

Lors d'un arbre de Noël, je participais à la distribution de quelques friandises et jouets que nous eussions désirés les unes copieuses, les autres somptueuses.

Pour ce genre de manifestations, nous ornions nos boutonnières d'un petit label rappelant notre Stalag, ceci dans le but de renseigner les familles. J'avais déjà répondu à mille et une questions, lorsqu'une brave dame qui chaperonnait ses petits-enfants m'aborda :

« Vous êtes du VI F, Monsieur ? Connaissez-vous, mon fils ? »

L'énoncé d'un nom et d'un numéro de Kommando ne me permi-

rent pas de situer ce camarade; la maman d'extraire d'un sac encombré la photographie d'un solide gaillard du type armoire normande.

Tout ceci était dans l'ordre normal, mais prit un intérêt particulier au moment où, après un échange de considérations sur la captivité, la dureté des temps, le

HUITRES Producteur au consommateur
250 Portugaises fines n° 4 ou
200 Portugaises fines n° 3 gros.
rendues chez vous pour 1.250 fr.
Mandat au C.C.P. Bordeaux 972-51
LESAGE, Ostréiculteur, Nieuil-sur-Mer
Prière aux camarades de se re commander de l'U.N.A.C. en faisant leur commande.

moral du prisonnier, cette dame ajouta :

« Pensez, Monsieur, mon fils me demande des bas; tenez, lisez vous-même : « Envole-moi des 44 fins, ou, à défaut, le plus arachnéen que tu trouveras, surtout pas des gris. N'en parle pas à Jeanette, à cause des restrictions. C'est pour le théâtre : le dimanche, on joue la comédie. » Qu'en pensez-vous, Monsieur ? D'abord, je ne connais pas cette marque et puis, c'est-y vrai cette histoire de théâtre ? »

Je donnai à cette brave maman toutes explications sur la qualité demandée et lui affirmai que les besoins des prisonniers étaient souvent incompréhensibles et qu'une demande de bas de soie se concevait parfaitement.

En aparté, je jubilais à l'idée de l'allure qu'aurait le gars, la jambe galbée de soie. Mais, ne pouvant expliquer à cette dame qu'un prisonnier pouvait respecter sa mère, aimer sa femme et ses enfants mais être un tantinet paillard, je lui conseillai de faire l'envoi et, avisant une pile de « Prière du Prisonnier » que nous dispensait alors l'Aumônerie Générale, je me saisis d'un exemplaire, le remis à mon interlocutrice en lui disant suavement :

« Tenez, Madame, joignez-lui ce petit ouvrage et transmettez-lui le meilleur souvenir de ses camarades du VI F ».

R. Hantisse.

Vice-Président de l'Amicale du Stalag VI F.

...ET MARCHE

tibia, qui sont ménagées au sommet du mollet taillé dans le même bois léger que la cuisse — et galbé à la façon du mollet vivant. Une souple plaque de cuir rosâtre masque l'articulation, en guise de rotule. Des liens de tissu élastique remplacent les ligaments naturels.

Pour que les savants auditeurs puissent examiner de près les avantages de son système, le Dr Striede avait amené un jeune amputé, appareillé par ses soins deux mois auparavant. Ce mannequin de physique agréable — l'emploi l'exige ! — se dévêtit, devant nous, de sa tenue de ville, et apparut en blanche culotte de sport, en « flottant ». Puis, d'un pas agile, il se mit à arpenter les allées de la salle de conférence. Sans doute eût-il fallu être myope pour ne pas remarquer la fermeté et le poli de l'une des deux jambes. Mais l'articulation était si aisée, si bien dissimulée, que rien de disgracieux ne choquait le regard. De l'un à l'autre mollet, nulle différence de galbe. On distinguait surtout le membre de chair au léger brunissement solaire de la peau.

Précisons que l'illusion résultait non seulement de l'aspect et de l'articulation naturelle, mais aussi de l'adhérence par succion de la cuisse de bois au moignon, et de la souplesse d'un pied en caoutchouc épais.

L'appareil entier ne pèse que trois kilogrammes. Le Dr Striede prétend que deux centimètres d'os dans le moignon suffisent à assurer l'adhérence. Le chiffre étonna

les médecins et fit sourire d'incrédulité les orthopédistes.

Pour les convaincre, un film montra des patients du Dr Striede accrochés en l'air par leur pied artificiel et demeurant suspendus dans le vide. Cette démonstration acrobatique frappa moins que les scènes de montagne au cours desquelles des amputés ajustaient leur appareil, et, chaussés de skis, se lançaient comme des champions sur les pentes neigeuses.

Revenons à la réalité, pour dégager des conclusions de tous les enseignements recueillis le 16 et le 17 avril :

Grâce aux progrès de la médecine, de la rééducation fonctionnelle et de la prothèse, l'infirmité n'est plus désormais qu'un état temporaire.

La réadaptation complète est l'œuvre commune du médecin, du psychologue, du moniteur, du maître de formation professionnelle, du conseiller social.

Le désceurement est funeste à l'invalidité. Le travail peut être considéré comme une thérapie. Par exemple, les médecins de Leyzin (Suisse) ont forgé, avec le mot grec qui signifiait « travail » (ergon), un vocable du même type que : héliothérapie, hydrothérapie. C'est l'ergothérapie : le traitement par le travail.

A ce sujet, les expérimentateurs constatent que le travail paraît plus efficace s'il est présenté au malade comme un apprentissage de son métier futur. C'est à la fois plus rationnel et plus stimulant.

Enfin les collectivités ont le devoir d'organiser, tout au moins de subventionner les centres de réadaptation. Il n'existe pas de meilleur placement pour les fonds publics, car tout réadapté, tout rééduqué sent, dans la profondeur de sa conscience, que, si le travail l'a sauvé, seul le travail impeccable lui garantit désormais la maîtrise de son destin.

René Riché.

SUZE
GENTIANE

Pour 1.000 f. il est à vous

VIVEZ MIEUX... ACHETEZ A CRÉDIT AU PRIX DE FABRIQUE

VÉRITABLE WESTMINSTER en ronce de noyer verni
2 AIRS - Garanti 10 ans
1.000 FRANCS A LA RÉCEPTION et 8 versements mensuels de 2.000 Francs.
DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE et passez commande aujourd'hui même

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DU DOUBS
106, Rue Lafayette - PARIS-10



Le millième jour

par Raymond Las Vergnas
(Editions Albin Michel)
Ce « millième jour » c'est celui de la captivité dans un Oflag imaginaire mais ressemblant de façon frappante, nous en sommes convaincus, à celui où Raymond Las Vergnas fut prisonnier.

Entendez par là non pas tant une similitude des lieux, qui ne serait en rien étonnante ni intéressante, — le cadre n'étant en l'occurrence que d'importance secondaire par rapport à l'action et aux personnages qu'elle galvanise, — mais une identité de ses protagonistes, et du climat qui les baigne et les détermine, avec des êtres que l'auteur a certainement connus, et une ambiance où il s'est intégré derrière les barbelés.

Ceci n'implique nullement que nous tenions Raymond Las Vergnas pour dépourvu d'imagination. Néanmoins, nous préférons que, dans ce livre, il échappe à l'emprise de la folle du logis pour laisser la place prédominante à son sens aigu de l'observation, intelligente au sens plein du mot.

Grâce à quoi, ce qui, tout au long du « Millième jour », nous captive irrésistiblement, nous replonge littéralement dans les temps de la captivité, ce n'est pas, — comme trop souvent dans force ouvrages contemporains, — une fiction créée de toutes pièces et peuplée de fantômes supra-normaux, mais une réalité vivante

NOUS AVONS LU POUR VOUS



composée de personnages humains ne différant qu'à peine, voire aucunement, de tant d'autres que nous avons coudoyés.

Il y a, certes, des figures centrales autour desquelles se cristallisent les incidents, insignifiants ou lourds de conséquences, qui constituent ce « millième jour », un jour comme près de dix-huit cents autres, plein d'une lamentable monotonie, et, pourtant, comme chacun d'eux, différent dans ses détails, plus exactement par l'ordre modifié de détails semblables.

Mais, plus que certains visages parmi ceux des quelque deux mille reclus de l'Oflag, c'est leur âme collective que Raymond Las Vergnas reconstitue pour le lecteur.

Et il y réussit pleinement en utilisant tout à tour les petites touches subtiles d'un peintre néo-impressionniste et les ressources protéiformes d'un cinéaste mêlant les brèves séquences, les larges panoramiques les gros plans les surimpressions.

Ces techniques modernes, assorties d'un style de pureté classique, donnent un livre remarquable parmi les meilleurs de la production littéraire des dernières années.

Le jeu capricieusement échafaudé des jurys n'a pas apporté au « Millième jour » la consécration d'un prix générateur de publicité tapageuse. Tant pis... pour les distributeurs de Lauriers; car, quant à Raymond Las Vergnas et à son œuvre, tous deux se passeront aisément de cette vogue à base de snobisme; plus justement couronnés qu'ils seront par l'unanimité de ceux qui liront ce livre, plein d'émotion contenue, riche de pensée et de vie.

Comme de l'an 40...

par L.-G. Villeroy
(Edité par l'auteur)

Instituteur dans l'Oise, notre camarade L.-G. Villeroy a vécu les premiers mois de la guerre avec les pionniers, dont les fastidieuses besognes les assimilaient par avance aux serfs que nous devions devenir peu après.

C'est à cette période que s'ouvre « Comme de l'an 40... » qui nous mène ensuite dans les divers camps du Wehrkreis IV à travers lesquels l'auteur passa, ballotté par les caprices des affectations et les sautes d'humeur de ses géoiers, les uns étant d'ailleurs fonction des autres.

Dans ces pages pleines de notations judicieuses, nous retrouvons, même sans avoir hanté les mêmes camps que Villeroy, des types humains, — tant chez les gardiens que chez les gardés, — dont nous avons supporté la tyrannie ridicule ou que nous avons rencontrés.

C'est certainement un des documents les plus valables sur ce que fut la captivité de la majorité d'entre nous, sans grands événements saillants mais d'où, pourtant, un observateur comme Villeroy sait faire émerger des images

pour nous évocatrices d'un passé qui nous a marqués parfois dans notre chair et toujours dans notre esprit.

Babel germanique

par Pierre Destenay
(Editions Berger-Levrault)

Un jeune ouvrier typographe, arraché à sa Lorraine natale par le trop fameux S.T.O., a vécu pendant quelque trente mois près de Hanovre, où il était attaché, — c'est, hélas ! le terme exact, — à une usine de caoutchouc synthétique.

Il y a partagé la vie, — la lutte pour la vie, — des hommes et des femmes de tous les milieux et de tous les pays, que l'Allemagne astreignait à travailler pour, — croyait-elle, — assurer son hégémonie européenne avant d'être mondiale.

Sans aucun autre souci littéraire que celui de la clarté, l'auteur présente un témoignage lucide sur les événements qu'il a vécus, jusqu'à la libération par les troupes américaines, et une peinture parfois un peu cruelle des êtres qui l'entouraient dans cette nouvelle Babel qu'était alors chaque grande ville allemande et dont nos camarades n'ont malheureusement que trop connu l'ambiance.

Un régiment régional,

le 211^e R.R. de Paris

par Pierre Chanlaine
(Editions Berger-Levrault)

Le président des Ecrivains anciens combattants, Pierre Chanlaine, officier de 14-18, fut, comme nous, prisonnier en 1940, capturé le 17 juin avec la majeure partie de ce régiment dont il a décrit la mobilisation, la vie pendant la « drôle de guerre », la retraite jusqu'à quelques kilomètres d'Orléans.

Mais son livre n'intéressera pas seulement ceux qui appartenaient au 211^e R.R.

Il éveillera aussi mille souvenirs chez tant de camarades qui, pris au piège dans la même région, vécurent les premiers jours de leur internement dans les camps de Pithiviers qui composaient le Frontstalag 152.

Il leur rappellera la difficile mise sur pied d'une organisation destinée à suppléer à celle que les vainqueurs, débordés par leur victoire, s'avéraient incapables de réaliser, si tant est qu'ils s'en souciaient beaucoup.

M. L.-C. M.

« Le millième jour » est en vente à l'U.N.A.C. ou peut être envoyé franco sur demande accompagnée d'un mandat chèque postal adressé au C.C.P. : U.N.A.C., Paris 315211, d'un montant de 510 francs.

Le prix des autres ouvrages est le suivant :

« Comme de l'an 40... » (exemplaire de grand luxe, avec illustrations colorées à la main par les artistes) 2.000 fr.

« Babel germanique » 270 fr.

« Un régiment régional » 150 fr.

Notre bibliothèque est d'ailleurs toujours à votre disposition pour vous procurer les livres que vous pouvez désirer, notamment tous ceux touchant à la captivité et dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes.

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

La Sécurité Sociale et les pensionnés de guerre bénéficiaires de l'indemnité de soins

Les pensionnés de guerre, bénéficiaires de l'indemnité de soins et auxquels tout travail est interdit, sont inscrits au régime de Sécurité Sociale des grands invalides de guerre institué par la loi du 29 juillet 1950.

Cette inscription leur donne droit, pour eux-mêmes et leurs ayants droit (conjoint, enfants), aux prestations en nature (remboursement des soins, des traitements, de la pharmacie, etc...) des assurances-maladie, longue maladie et maternité.

Aucun remboursement n'est pourtant accordé pour la blessure ou maladie de guerre; pour les affections différentes, les pensionnés sont dispensés du « ticket modérateur » (participation laissée habituellement à la charge des malades et égale à 20 % des tarifs de la Caisse de Sécurité Sociale).

Une cotisation est retenue sur les arrrages de la pension servie aux invalides de guerre affiliés au régime de Sécurité Sociale créé par la loi du 29 juillet 1950.

Les pensionnés peuvent avoir travaillé avant la date à partir de laquelle l'indemnité de soins leur est attribuée.

Le travail effectué leur a donné la qualité d'assurés sociaux et des cotisations ont été versées à leur compte. La question se pose alors de savoir s'ils peuvent prétendre au paiement des indemnités journalières comme les autres assurés pensionnés de guerre (Voir précédent article).

L'assuré titulaire d'une pension de guerre et de l'indemnité de soins peut prétendre aux indemnités journalières de l'assurance-maladie, pour l'affection ou blessure

de guerre, lorsque les droits aux prestations sont ouverts par un travail non interdit, c'est-à-dire par un travail effectué avant la date d'effet de l'attribution de l'indemnité de soins.

Les droits aux prestations en espèces sont ouverts lorsque l'assuré justifie avoir exécuté un travail salarié non interdit pendant au moins 60 heures au cours des trois mois qui précèdent de date à date la prescription médicale de repos.

Exemple :

- arrêt de travail : 20-1-51;
- indemnité de soins notifiée le 10-7-51, accordée à dater du 1-3-51;
- les indemnités journalières sont dues à partir du 20-1-51 et au maximum jusqu'au 19-1-54.

Pour les affections différentes de la maladie ou blessure de guerre et pour les affections des membres de sa famille, l'assuré pensionné et bénéficiaire de l'indemnité de soins peut également prétendre aux prestations à condition qu'il remplisse les conditions d'ouverture des droits par une durée de travail non interdit.

Les pensions des ayants cause

Avec un inexplicable retard, les majorations des pensions des veuves, des orphelins et des ascendants, inscrites à la loi de finances du 31 décembre 1951, ont fait l'objet d'un décret, en date du 24 septembre 1952, publiée au « Journal Officiel » du 1^{er} octobre 1952.

Voici les nouveaux taux fixés par ce décret et applicables à partir du 1^{er} juillet 1952.

VEUVES :

Taux exceptionnel ou normal : 83.304 fr.;

Taux de réversion : 55.536 fr.;

Taux des veuves infirmes ou âgées de plus de 60 ans : 111.072 fr.;

Taux spécial pour un enfant à charge : 126.804 fr.; pour deux enfants à charge : 142.536 fr.; pour trois enfants à charge : 172.180 fr.;

Taux normal pour un enfant à charge : 99.036 fr.; pour deux enfants à charge : 114.768 fr.; pour trois enfants à charge : 144.412 fr.;

Majoration par enfant à charge au-dessus de trois : 15.732 fr.;

Taux de réversion pour un enfant à charge : 71.268 fr.; pour deux enfants à charge : 87.000 fr.; pour trois enfants à charge : 116.644 fr.;

Majoration par enfant au-dessus de trois : 15.732.

ASCENDANTS :

Père ou mère (grand-père ou grand-mère, veufs, divorcés, séparés de corps ou non mariés) : 37.432 fr.;

Père ou mère (grand-père ou grand-mère), veufs, remariés ou qui ont contracté mariage depuis le décès de l'enfant : 18.716 fr.;

Père ou mère (grand-père ou grand-mère), conjointement : 37.432 fr.;

Majoration pour chaque enfant débébé en sus du premier : 4.844 fr.

... DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Sécurité Sociale et les ayants droit

L'assuré bénéficie des prestations de l'assurance-maladie pour lui-même et ses ayants droit.

Les personnes qui ont la qualité d'ayants droit de l'assuré sont les suivantes :

- 1° le conjoint légitime, non divorcé, même séparé de corps, à condition qu'il ne soit pas commerçant ou artisan, ou qu'il n'exerce pas une profession libérale ou encore qu'il ne bénéficie pas lui-même d'un régime de Sécurité Sociale;
- 2° les enfants de moins de seize ans non salariés, à la charge de l'assuré ou de son conjoint, qu'ils soient légitimes, naturels, reconnus ou non, adoptifs, pupilles de la Nation dont l'assuré est le tuteur;
- 3° les enfants de plus de 16 ans et de moins de 17 ans placés en apprentissage;
- 4° les enfants de plus de 16 ans et de moins de 20 ans qui poursuivent leurs études ou sont, par suite d'infirmités ou de maladies incurables, dans l'impossibilité

permanente de se livrer à un travail salarié;

5° les ascendants, descendants, collatéraux, alliés jusqu'au troisième degré de l'assuré, qui vivent sous le toit de celui-ci et qui se consacrent exclusivement aux travaux du ménage et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans à charge de l'assuré.

Les prestations ne sont accordées à ces personnes que lorsque la mère se trouve dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle, ou est décédée ou a quitté le domicile conjugal ou bien encore se trouve dans l'impossibilité physique soit de se livrer aux soins du ménage, soit d'en assumer la totalité par suite de maladie prolongée ou du nombre des enfants présents au foyer.

Par ascendant, descendant, collatéral et allié jusqu'au troisième degré, on entend :

- les père, mère, grand-père, grand-mère, etc...;
- les fils, filles, petits-fils, petites-filles, etc...;
- les frères, sœurs, neveux, nièces, oncles, tantes;
- les beaux-fils, belles-filles, beaux-pères, belles-mères;
- le mari de la petite-fille, la femme du petit-fils;
- le grand-père ou la grand-mère de la femme;
- la grand-mère ou le grand-père du mari.

Nos camarades sont invités à nous indiquer les sujets d'ordre général sur la Sécurité Sociale qu'ils désiraient voir développés dans cette rubrique.

En ce qui concerne les cas particuliers susceptibles de les intéresser, nous sommes à leur disposition pour les étudier et répondre directement par lettre.

Camarades...

si, pour une raison ou une autre, vous devez acheter ou offrir un aspirateur - une ciréuse - un réfrigérateur d'une grande marque : « ELECTRO-LUX »

n'oubliez donc pas ce vieux camarade des mauvais jours

Conditions très avantageuses pour vous

Remise de 5 % à 10 %

Avec facilités de paiement jusqu'à 9 mois

Franco de port dans toute la France

Sur Paris, je puis vous rendre visite. M'écrire :

ROGER PINARD

ex-P.G. Stalag VII A

23, rue Leriche, Paris (XV^e)

Téléphone : WAGram 42-52, de 12 h. à 13 h.

RECHERCHES

La Mission française de Recherches et Transferts en Allemagne serait désireuse d'obtenir des renseignements sur :

JULIEN Ernest, inhumé le 7-12-44, au cimetière Ouest de Cologne, sans autres renseignements;

LEGRAVE Julien, date et lieu de naissance inconnus, prisonnier du Stalag VI C, décédé le 18-2-45, à Kalltenvenne, Kreis Tecklenburg;

DELABRANCHE Louis, né le 11-2-07, à Lagny-sur-Automne (Aisne), N° mie 18.747, Stalag VI C, ensuite muté au Stalag VI J, N° mie 27.746; transféré en travailleur libre en 1943, employé à la firme B. Wilhelm Burchatz, à Düsseldorf;

JULIEN (sans prénom), N° mie 32.942, présumé d'un Stalag VI, ayant travaillé du 9-9-40 au 17-9-40, dans la firme Köster et Co-Tiefbau, à Olpe.

Tous les anciens P.G. susceptibles de fournir des renseignements sur l'identité exacte des camarades ci-dessus sont priés de les adresser aux Stalags VI, 6, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9^e).

La Mission française de Recherches et Transferts en Allemagne demande des renseignements sur le cas suivant :

Au cours du contrôle de certaines tombes inconnues dans le Waldfriedhof de la ville de Celle, on a découvert, sur le corps reposant dans la tombe N° 255, une plaque matricule de prisonnier de guerre ainsi que les débris d'une lettre (sur un formulaire en usage à l'époque pour les lettres aux prisonniers de guerre) portant le cachet postal de Cabourg (Calvados) 20-12-44 et l'adresse du destinataire qui a pu être déchiffrée comme suit : « Kriegsgefangenenpost lettre-réponse au prisonnier de guerre »

DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade Raymond Pers, ex-VI D, 66, boulevard Diderot, Paris (12^e), artisan peintre-décorateur, obligé pour raison de santé d'abandonner son métier, demande emploi sédentaire n'exigeant pas la station debout ni travaux de force.

FABRIQUE DE VÊTEMENTS POUR HOMMES

AU COSTUME PARFAIT

22, rue Béranger, Paris (3^e)

Turbigo 73-84

Métro : République

PARDESSUS

COSTUMES

VESTONS

PANTALONS

GABARDINES

dans les meilleurs tissus d'Elbeuf et de Roubaix

(Ouvert tous les jours y compris le samedi)

MODÈLES EXPOSÉS DANS LES VITRINES DE L'U.N.A.C.

Bénéficiaires du PRIX DE FABRIQUE avec un BON de notre Coopérative



Certains d'entre vous, chers camarades, seront peut-être un peu surpris à la lecture de ce titre et diront : comment peut-on parler de grandes journées « Prisonnier » à propos de concours de boules ?... Le but de ces quelques lignes est de leur en donner l'explication. Et si, après, ils ont encore quelques doutes, je les convie à assister, si ce n'est en joueur, tout au moins en spectateur, à ces deux journées que nous préparons à nouveau nos camarades de Romans et de Neuville pour 1953.

A Romans, sous l'impulsion de son président, notre camarade Boerne, l'A.D.C.P.G. de la Drôme a réalisé une véritable prouesse réunissant, sur un stade bouliste en parfait état, plus de cent quadrettes composées exclusivement d'anciens prisonniers de guerre de 14-18 et 39-45. L'organisation de ce concours a été assurée par tous les dévoués camarades de Romans animés par le dynamisme et le dévouement sans bornes de notre ami Rochat.

A ce concours participaient des quadrettes de Neuville-sur-Saône à la tête desquelles se trouvait notre sympathique camarade Gauthier, deux quadrettes de Lyon (représentation bien minime pour une ville comme la nôtre, ce qui ne nous fait guère de propagande), Le Teil, Montélimar, Orange, St-Marcellin, Tournon, Vienne. Enfin, dans un rayon de 150 km. autour de Romans, chaque section d'anciens P. G. s'est fait une joie de se retrouver à cette journée.

Ceci n'a rien enlevé à l'apreté des rencontres sportives qui sont parfois très dures et où l'on ne se ménage guère. Mais, après la partie, quelle satisfaction d'entendre, une fois les coups de boules discutés, toute une gamme de questions et de réponses se rapportant aux années d'exil : « — Moi j'étais au VI A, et toi ?... — J'y étais

Deux grandes journées P.G... et boulistes

aussi de telle date à telle date. Je me suis évadé à telle époque... etc., etc...

Tout ceci se terminant par : « C'est d'accord, nous nous reverrons », ou « Je m'occuperai de ce que tu m'as demandé », ou « Je m'inquiéterai de retrouver tel ou tel camarade », etc., etc...

De beaux gestes aussi, tel le suivant : il est signalé au micro qu'un de nos camarades lyonnais vient de se faire voler son portefeuille (il y a encore quelques crapules, malheureusement); tout de suite, et je ne veux citer personne, ni anciens P.G., ni personnes morales, amicales ou sections, toujours est-il qu'en un quart d'heure notre camarade avait récupéré la somme de sept mille francs contenue dans son portefeuille et que le soir il s'en voyait remettre un nouveau.

En ce qui me concerne, comme vous tous certainement, on ne peut

adresser qu'un seul remerciement. Toutefois, je voudrais faire une exception en associant moralement dans ce geste la Maison Berger représentée par son Directeur régional, M. Arnaud, qui a contribué magistralement à la réussite de ce concours en le patronant comme

elle sait le faire. M. Arnaud, qui ne compte plus ses gestes à notre égard, puisqu'il est lui-même ancien prisonnier, voudrait pouvoir faire la même chose à notre concours régional des Amicales de Camp de Lyon, mais il déplore qu'un tout petit nombre d'anciens prisonniers seulement réponde à notre appel.

Aussi, mes camarades dirigeants, croyez bien que votre présence parfois à l'une de ces journées serait autant appréciée que tous les actes administratifs qui ont certes leur valeur et pour lesquels vous vous dépensez. Dans ce domaine aussi, la cause P.G. serait servie. C'est notre seul but à tous. Vous toucheriez nos camarades de plus près, en passant, j'en suis sûr, d'agréables moments. Les problèmes revendicatifs sont loin d'être entièrement résolus mais, croyez-moi, ne négligez pas l'outil de la camaraderie et de l'amitié qui, même

CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de sténo-dactylographe, dans les services de la Préfecture de la Seine, aura lieu le 24 février 1953.

Le nombre de concurrents admissibles ne pourra pas dépasser 40.

Les candidats devront avoir au moins 18 ans accomplis au 1-1-53 et moins de 30 ans au 1-1-53.

Les inscriptions seront reçues du 12 au 24-1-53, à la Direction du Personnel (Personnel administratif et de service), Hôtel de Ville, 4^e étage.

Tous renseignements sont fournis sur demande adressée à la Direction du Personnel.

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROVENCE 07-61

Métro : Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

CLÉOPATRE

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection d'hiver en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine tous coloris) depuis 12.000 fr. | GABARDINES (pure laine tous coloris) depuis 15.900 fr.
ROBES (pure laine tous coloris) depuis 5.000 fr. | COSTUMES TAILLEURS (pure laine tous coloris) depuis 12.900 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite. FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE

CONTRE la vie chère ♦ Un sérieux avantage pour nos camarades

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

A titre indicatif, nous publions ci-contre un extrait du catalogue du G.E.A., concernant des articles d'utilité courante dans les familles.

VETEMENTS

Pour Madame

Nos Fournisseurs N^{os} 397 et 520 sont à même de vous procurer tout ce qui peut vous parer élégamment à des conditions absolument imbattables, à qualité égale dans des tissus de qualité, d'une coupe et d'un fini impeccables.

Notre Fournisseur N^o 397 (Maison de Gros) possède actuellement un choix incomparable de ROBES en LAINAGE écossais ou uni, tous coloris, au prix net, de fr. 4.800

ROBES de VILLE, en lainage uni, écossais ou fantaisie, en velours anglais ou côtelé, en jersey, depuis, net 4.250
MANTEAUX faits par tailleur, forme vague ou redingote, modèle couture, très beau lainage uni ou fantaisie, depuis, net 7.000
GABARDINES pure laine imperméabilisée, façon soignée, tous coloris mode, modèles classiques et fantaisie, depuis, net 13.800
TAILLEURS classiques en peigné uni ou rayé, marine ou marron, fins de série, à partir de, net 4.250

Pour Monsieur
COMPLETS, forme croisée, en pur peigné, divers coloris, à partir de, net 10.800
COSTUMES, façon tailleur, en très beau peigné, entoilés toile de laine, à partir de, net 14.800
PARDESSUS gros lainage chevron, forme droite ou croisée, manches montées, en beige ou gris, à partir de, net 10.900
GABARDINES pure laine imperméabilisée et décatie à fond, entoilage toile de laine, faites par spécialiste, à partir de, net 12.800
Tous ces modèles chez notre fournisseur N^o 397

CHAUSSURES

Nous vous recommandons tout spécialement notre Fournisseur N^o 262, possédant en magasin un stock permanent et important de modèles des plus variés :
Pour HOMMES : Derbys, Mocassins, Fermiers, etc..., prix à partir de, net .. 2.880
Pour DAMES : Modèles sport et fantaisie, bottier, etc., toutes teintes, prix à partir de, net .. 2.890
Pour ENFANTS : Après-Ski fourré laine, semelle caoutchouc, prix à partir de, net .. 1.090

FOURRURES

Nos Fournisseurs Grossistes N^{os} 205 et 447 consentent des sacrifices importants, en réservant aux porteurs de nos carnets une grande partie de leur stock, au prix d'été, notamment sur :
VESTES en castor noir ou marron, à partir de, net 16.900
MANTEAUX castorette noire ou marron, à partir de, net 22.000
MANTEAUX en mouton doré, agneau de Toscane, Yemen, à partir de, net 40.000
Et tous modèles de vestes et manteaux en skungs, opossum, agneau des Indes, astrakan, etc., etc...
Tous ces vêtements peuvent être exécutés sur mesure

APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE
RECHAUD A GAZ DE VILLE, de grande marque, 3 brûleurs, four calorifugé, dessus ouvrant, corps émail blanc, longueur 0,65, au prix de fr. 21.999
Avec remise de 12 %, soit net 19.352
CUISINIÈRE moderne, toute fonte, émail blanc, ivoire, bleu ou castor, long. 0,80, au prix de fr. 33.200
Avec remise de 10 %, soit net 29.880
CHEMINÉE à feu continu, de grande marque, pour tous combusti-

bles, fonte émail, castor, bleu et aubergine,
60 mètres cubes, net 12.474
80 mètres cubes, net 15.471
140 mètres cubes, net .. 16.878
Tous modèles de Cuisinières (à bois, à charbon, à gaz de ville ou Butane, à électricité, mixtes, etc., etc...), de poêles à bois continus ou intermittents, mixtes, Cheminées, Calorifères, Radiateurs et Réchauds, de toutes marques,
Avec remise exceptionnelle de 10 à 12 %
Chez notre Fournisseur N^o 395
Livraison et pose gratuites pour Paris et Banlieue proche.

Liste des articles que peut vous procurer le Service d'Achats

F. PRIX DE FABRIQUE correspondant à 25 % de Remise
G. PRIX DE GROS 20 %
S. PRIX SPECIAUX 10 %
R. REMISE % sur Prix de Détail.

AMEUBLEMENT

Meubles modernes F
Meubles de style F
Meubles rustiques F
Divans, Cossy-corners F
Tous Meubles en bois blanc F
Fauteuils cuir et tissu F
Ameublement enfant F
Lits métalliques F
Literie F
Matelas métalliques F
Couvre-pieds, Couvertures, ... G
Tapis et Moquettes G
Tissus d'ameublement G
Rideaux, Vitrages F
Papiers peints R 20 %
Lustrerie tous styles R 20 %

APPAREILS MENAGERS de toutes Marques

Aspirateurs R 10 %
Appareils ménagers électriques R 10 %
Radiateurs électriques R 10 %
Fourneaux à gaz, à charbon R 10 %
Batterie de cuisine R 10 %
Cristaux, Porcelaines R 10 et 15 %

BIJOUTERIE ORFÈVRERIE HORLOGERIE

Bijouterie-Joaillerie R 10 %
Orfèvrerie R 15 %
Montres G
Horlogerie G
Garçons, Pendulettes R 10 %

MAROQUINERIE ARTICLES DE VOYAGE

Sacs de dame, Portefeuilles .. R 10 %
Articles de voyage R 10 %

HABILLEMENT

Complets pour hommes F
Costumes pour garçons G
Robes et Manteaux pour dames et fillettes G et R 10 %
Fourrures et Pelletterie G
Corsets et Ceintures R 10 %
Tous Tissus pour dames R 10 %
Canadiennes G
Chaussures G
Layette R 10 %
Imperméables tous genres .. G
Chemiserie, Bonneterie G
Lingerie G

DIVERS

Armurerie R 10 %
Quincaillerie et outillage R 10 à 18 %
Parfumerie R 10 %
Appareils de T.S.F. R 10 à 15 %
Voitures d'enfant R 18 %
Optique, Lunetterie R 25 %
Accessoires d'automobiles R 10 %
Parapluies G
Jouets, Jeux S
Articles de sports et camping. R 10 %
Coutellerie R 10 %
Cycles, Motos R 12 %
Charbons 8

DERNIERS ÉCHOS

La surprise émouvante de la journée se situe à la fin du banquet; après les admirables discours de nos amis belges et du président Langevin, on vit la double porte du grand salon s'ouvrir toute grande pour laisser apparaître l'orchestre Pedro Morello. Et ce fut une émouvante « Brabançonne » qui fit lever tous les assistants, puis une vibrante « Marseillaise », et, pour terminer, en l'honneur des anciens 14-18, une aérée « Madelon » reprise en chœur par toute la salle.

Nous vous avons dit que le banquet remporta un grand succès d'affluence.

Qu'on en juge : à la 1^{re} Journée nationale, nous étions 70 convives; à la Journée nationale 1952, nous étions 138. Et nous avons dû refuser des inscriptions de dernière heure par suite de l'exiguïté relative des locaux du Bouthéon.

Que ceux qui se sont vu refuser leur participation au banquet veulent bien nous pardonner : il était matériellement impossible de les caser. Dans notre journal, nous vous avons mis en garde contre les inscriptions tardives; nous savions que cette Journée nationale serait le vrai reflet de notre Amicale qui est en pleine ascension et nous prévoyions un afflux de participants. Pour la Journée nationale 1953, prenez vos précautions. Suivez à la lettre les indications contenues dans votre bulletin et, dès l'ouverture des inscriptions, retenez vos places.

Nos camarades belges ont filmé notre Journée nationale. Il fallait voir comment certains briscards lorgnaient la caméra. Et, quand l'objectif semblait braqué sur leur personne, mine de rien, ils rectifiaient la position, ajustaient le nœud de cravate et vous arboraient un sourire à rendre jaloux Douglas Fairbanks soi-même.

Robert Lavigne imitait, Buster Keaton, le grand Bernard Jean-georges voulait ressembler à Saturnin Fabre, le doux Henri Faure

MAISONS RECOMMANDÉES

ANGEL & Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines potagères et fourragères - Graines de fleurs - Spécialité de graminées pour prairies et gazons - Oignons à fleurs - Plantes et arbres fruitiers - Rosiers - Cactées - Poteries).

Les Ambulances du Bois de Boulogne R. M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine), MOL 19-27. Réduction de 10 % tous transports sur toutes distances pour anciens du V B.

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris (10^e).

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). Inv. 49-80.

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12^e), téléphone : Diderot 41-49. Casserolette à toute heure. Cuisine de famille. Prix modérés. Bon accueil. Cuisine soignée. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.

semblait échappé d'un film de cow-boys, Emile Gehin se trouvait une ressemblance avec Fred Astair, Maurice Godard se mettait dans la peau de Jean Richard, etc...

Quant aux dames, elles étaient toutes si jolies qu'on aurait dit un régiment de girls américaines. Attendons la projection du film pour savoir si nous n'allons pas assister à l'éclosion d'étoiles nouvelles.

Un autre Ch'timi était présent au banquet, c'est l'ami Raoul Cartigny, 7, rue de Lille, à Petite-Forêt (Nord). La région du Nord était dignement représentée avec Herbin, Tanguy et Cartigny. Si chaque région avait fourni autant de représentants, il aurait fallu chercher une autre salle que le Bouthéon pour nos agapes.

Pour la 3^e Journée nationale, amis provinciaux, préparez-vous : il y a déjà un record à battre.

Afin sans doute de faire naître des souvenirs, il y eut, pour dénombrer les convives, une séance de comptage, dans la meilleure tradition des Wachmann.

Gehin passait d'une salle à l'autre, l'air soucieux, pointant et repointant. Rupé, puis Bernet apportèrent leur concours. Les serveurs comptant de leur côté trouvaient des résultats sans cesse différents. Après plusieurs échanges de vues, l'accord fut par se faire, — peut-être sous forme de compromis. Mais sur le nombre définitif, planent encore certains doutes...

LE CARNET DU V B

Une lettre de Maillas (Landes) nous apporte de bonnes nouvelles de notre ami l'abbé Jean Jouaret, curé à Miramont-Sensacq, par Geaune (Landes) :

Me voici nommé à Miramont-sensacq, dans le doyenné de Geaune, à la limite des Basses-Pyrénées. Certes, je continue à faire partie de votre Amicale et c'est avec une grande joie que je recevrai votre journal qui, régulièrement, nous apporte cette camaraderie, cette amitié des camps si salutaire dans notre exil et à l'heure actuelle ferment de l'union des esprits et des cœurs, malgré l'éloignement des anciens prisonniers. Bien que retiré dans mes lointaines Landes, je ne vous oublie pas, ni non plus notre chère Amicale. Peut-être, dans mon nouveau poste, pourrai-je entrer en relations avec les anciens prisonniers basques du V B et faire quelques nouveaux adhérents à notre Amicale. J'envoie mon meilleur souvenir à tous les anciens du V B et particulièrement à notre cher président Langevin (mon ancien chef de baraque au Stalag) et aux abbés Brismontier et Le Leurch.

Quel dommage que notre ami n'ait pu venir à notre Journée nationale. Il aurait vu cette belle camaraderie dont il est enthousiasmé et il aurait été enthousiasmé de la magnifique tenue de notre fête. Tous les anciens du V B adressent à l'abbé Jouaret leur bon souvenir et lui souhaitent bonne chance dans sa nouvelle résidence.

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade d'officier d'Académie de notre ami J. Bammert-Desgenes.

Toutes nos félicitations. Nous apprenons également la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur (à titre militaire) de notre ami Jean Klein, 7, rue Hudier, à Noisy-le-Grand. Nous saluons comme il convient cette magnifique distinction et regrettons que l'ami Klein, victime d'un accident, n'ait pu venir à notre Journée. Cela méritait un arrosage maison.

Un papillon ça a des ailes ! Et ça ne reste jamais en place. La preuve : notre ami C. Lefort, notre inoubliable « Papillon » du Waldho, a quitté la région parisienne pour s'installer potard à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire). Le Bureau de l'Amicale regrette ce départ car l'ami Lefort était de toutes nos manifestations et son dévouement pour les œuvres de l'Amicale fut remarquable. Nous espérons que malgré la distance nous aurons le plaisir de le revoir encore assez souvent au siège de l'Amicale. Tous ses amis, et ils sont nom-

Nous sommes heureux de constater le grand succès obtenu par le numéro spécial tiré à l'occasion de notre Journée nationale.

Les nombreuses marques de sympathie qui nous ont été témoignées ainsi que les félicitations qui nous ont été adressées nous ont profondément touchés.

Puisque nos amis lecteurs ont bien voulu trouver dans nos huit pages quelque intérêt à leur lecture, nous sommes payés de nos peines. Car la préparation d'un bulletin de huit pages représente une somme de travail vraiment importante pour la rédaction du journal.

Mais tous les obstacles ont été renversés et notre journal spécial a pu paraître au moment désigné.

On nous a félicités sur la mise en pages qui, nous a-t-on dit, fut remarquable. Nous sommes entièrement de l'avis de nos camarades et nous tenons à préciser que celle-ci fut l'œuvre de notre ami Moysse, responsable du pool des journaux de l'U.N.A.C., que nous remercions chaleureusement de sa précieuse collaboration.

D'ailleurs, nos camarades ont déjà pu apprécier le remarquable talent de journaliste de notre ami Moysse dans les articles si documentés et si pleins de verve qui illustrent les pages de l'U.N.A.C.

Et, maintenant, nous demandons à nos amis de l'Amicale de bien vouloir apporter à leur tour leur contribution à notre numéro spécial. Qu'ils le fassent lire autour d'eux, qu'ils le communiquent aux indécis, aux timorés, qu'ils nous envoient des adresses.

Si nous pouvons ramener à l'Amicale d'anciens captifs du V B, nous nous jugerons payés de nos peines et c'est avec une confiance accrue que nous nous mettrons au travail pour les nouvelles tâches qui nous attendent.

REGARDS EN ARRIÈRE

(Suite de la page 1)

Je lève mon verre à vos santés à tous :

Vive la Belgique !
Vive la France !

Au discours du président de l'Amicale du V B, c'est le président belge de l'Amicale des V qui répond. Il se fait l'interprète de tous ses camarades belges pour remercier l'Amicale du V B de sa splendide réception.

« Vraiment, dit-il, on ne pouvait imaginer un tel accueil. Il nous va droit au cœur et nous retrouvons aujourd'hui nos frères de captivité. Quelle joie pour nous de voir que rien n'a changé dans notre amitié. Aussi, nous vous invitons à venir à notre Journée qui se déroulera en avril 1953. Venez nombreux, très nombreux, nous rendre la visite que nous venons de vous faire. »

Un triple ban bien réglé salua la péroraison du représentant de l'Amicale des V belges. Puis Langevin demande à notre ami Hambye de bien vouloir dire quelques mots. En une magnifique improvisation, notre camarade belge tira les enseignements qui découlaient de cette Journée nationale organisée par l'Amicale du V B. Il sut, avec une éloquence vraiment prodigieuse, mettre l'accent sur les bienfaits de l'Amicale et sur la force de l'union de tous les anciens P.G.

Après un rapide retour sur la vie en captivité, il fit une humoristique comparaison entre deux voyages organisés dans la même journée : celui des Belges venant

reprendre contact avec leurs amis français, et celui des Allemands venant, eux aussi, reprendre un contact sportif avec les Français.

Mais, s'il y a de rapides changements dans les idées, il y a quelque chose qui restera éternellement, c'est l'amitié qui unit indéfectiblement la Belgique et la France. Cette magnifique journée n'en est-elle pas la plus belle illustration ?

Et c'est aux cris de « Vive la Belgique ! Vive la France ! » que les convives saluent l'éloquente improvisation de notre ami Hambye.

Puis la salle réclame le R.P. Vernoux. Celui-ci, en quelques mots, tira les enseignements de cette Journée nationale et souhaita que l'an prochain nous soyons le double de participants. Un triple ban salua l'allocution du vice-président de l'Amicale.

Et soudain voici que s'élevèrent les rudes accents de « la Brabançonne ». Toute l'assistance est debout, écoutant religieusement l'hymne national belge, suivi aussitôt d'une vibrante « Marseillaise ». Puis une « Madelon » triomphante est reprise en chœur par tous les convives, terminant dans l'enthousiasme un banquet impeccable par sa tenue et son service.

Vint ensuite la matinée dansante et récréative, si fidèlement relatée, le mois dernier, par l'ami Saint-Omer...

La leçon de cette journée se dégage d'elle-même. Elle consacre la vitalité sans cesse grandissante de notre groupement et montre que l'esprit V B est encore bien vivant.

Elle resserre également les liens fraternels qui nous unissent à nos vieux amis belges. Elle nous encourage enfin à persévérer dans l'avenir.

Réjouissons-nous, camarades ! Il y a encore de beaux jours pour notre Amicale.

H. Perron et M. Rose.

ZACO

ex-compositeur à Rottenmünster

a repris son activité de

TAILLEUR COUTURIER

HOMMES

et

DAMES

et vous attend à son magasin

Au

Petit

Quinquin

144, rue de Flandre

Paris (19^e)

Tél. : NOR 55-28

(Métro : Corentin-Cariou)

VETEMENTS

SUR MESURE

AU PRIX

DU PRET A PORTER

TOUTES NOUVEAUTÉS

Conditions spéciales aux amis du Stalag V B

Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nouel, Paris

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO REGENCE EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES CANAPES - LITERIE

DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CUISINE

ET CHAISES RUSTIQUES PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATON

lingen, (frontière); retour au Stalag et chemin de la prison.

Prière aux participants à l'évasion de bien vouloir se faire connaître en écrivant à l'Amicale ou à notre ami Anceaux.

AUX KOMMANDOS D'ULM

Répondant à l'aimable invitation de Langevin, président de l'Amicale du Stalag V B, le Père Vernoux, vice-président, ancien amonier d'Ulm, avait accepté de célébrer la Messe du souvenir, le 5 octobre, en l'Eglise de la Trinité. Nombreux se pressaient les anciens d'Ulm dans la nef de cette église, derrière les drapeaux belges et français.

A l'issue de cette belle cérémonie, le Père Vernoux et les anciens d'Ulm se trouvaient réunis au déjeuner de l'Amicale, venant apporter toute leur sympathie à cette belle manifestation franco-belge en se joignant à leurs camarades du V B.

Prié par Langevin de dire quelques mots, le Père Vernoux improvisa fort adroitement ceux de la fin en préconisant la fusion des Amicales V B et V A.

Les anciens d'Ulm souhaitent cette fusion car, ayant appartenu au V A jusqu'en 1943, et ensuite au V B, ils comptent de nombreux amis dans les deux Stalags.

Ce souhait recueilli de chaleureux applaudissements; « Brabançonne » et « Marseillaise » écoutées religieusement terminèrent cette journée d'amitié et du souvenir.

Un très beau spectacle présenté par André Chanu compléta cette fête qu'un joyeux bal anima tard dans la soirée.

Quelques anciens d'Ulm se retrouvèrent à l'apéritif chez « Gabby », sympathique « loufiat », chez qui la bonne humeur ne manque pas.

Nous renouvelons nos remerciements au Père Vernoux, aux camarades belges, à ceux du Nord, de Nancy, de Strasbourg, de Compiègne, de Rouen, qui avaient répondu à l'appel de « l'Ormeau ». Le Kommando de l'Arsenal, une fois de plus, était à l'honneur grâce au dévoué camarade Yvonet.

Après Lille, Paris connaît le succès d'une belle journée d'amitié franco-belge.

L. Vialard.

PROCHAINE REUNION

Vendredi 5 décembre

au Restaurant Bleu.

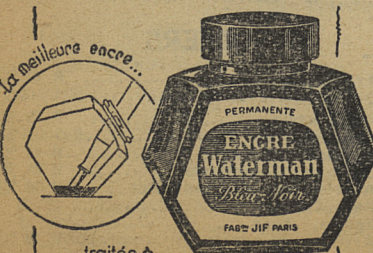
Et maintenant, un seul but : tous à Ulm pour la Pentecôte.

Le prochain « Ormeau » (mi-novembre) donnera des détails sur ce voyage.

Retenez cette date :

24 MAI 1953

Waterman



traitée à l'HEXA-fluid